



service public d'eau potable

Syndicat de l'Eau du Morbihan  
27 rue de Luscanen – CS 72011  
56001 VANNES Cedex

## SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



réservoirs  
de distribution



réseaux de  
distribution



branchements

### Exercice 2017

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable  
pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Modes de gestion du service .....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	9
1.4.	Nombre d'abonnés.....	10
1.5.	Eaux traitées.....	11
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2017 :11	
1.5.2.	Volumes mis en distribution au cours de l'exercice .....	12
	Les volumes répondent aux besoins de chaque périmètre (les échanges d'eau entre périmètre ne sont pas pris en compte).Volumes vendus au cours de l'exercice.....	12
1.5.3.	Autres volumes.....	16
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	17
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	18
2.1.	Modalités de tarification.....	18
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	20
2.3.	Recettes.....	24
3.	Indicateurs de performance .....	27
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	27
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b) .....	30
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	31
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	31
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	34
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	35
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	36
3.4.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	37
3.5.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	38
3.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	38
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	39
3.8.	Taux de réclamations (P155.1).....	40
4.	Financement des investissements.....	41
4.1.	Branchements en plomb.....	41
4.2.	Montants financiers .....	41
4.3.	État de la dette du service .....	43
4.4.	Amortissements .....	44
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude .....	44
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	45
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) .....	45
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	46

### **ANNEXES**

Annexe 1 : Structure budgétaire

Annexe 2 : Tarifs au 01/01/17 et au 01/01/18

Annexe 3 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b) en détail

Annexe 4 : Liste des marchés Distribution notifiés en 2017

Annexe 5 : Notice d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) - 2017

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau :

- Communal  
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : syndicat de l'Eau du Morbihan
- Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : Production et Transport de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ainsi que la compétence optionnelle : **Distribution**. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) **Compétences obligatoires faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service**

- Composition et organisation (au 31 décembre 2017) : Eau du Morbihan est composé de 101 membres dont 8 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 89 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur **224 communes** et la compétence optionnelle **Distribution** sur **113 communes**.

En effet, la composition des membres de Eau du Morbihan **a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2017** de la façon suivante :

- Création de la commune nouvelle La Gacilly regroupant la Chapelle-Gaceline, La Gacilly et Glénac ;
- Création de la commune nouvelle Carentoir regroupant Carentoir et Quelneuc ;

Par ailleurs, depuis 2014, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, instances de concertation et d'information pour l'exercice des compétences partagées ou entièrement transférées au syndicat, chargées de désigner leurs représentants au comité syndical (96 délégués). Dix collèges territoriaux sont concernés par la compétence Distribution.

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation du syndicat de l'Eau du Morbihan.

Le périmètre du syndicat au titre des compétences obligatoires Production – Transport correspond au territoire « coloré » (toutes les couleurs confondues). Seul le territoire coloré en bleu concerne la compétence optionnelle Distribution.



A signaler toutefois :

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui  Non

En application des règles régissant les transferts de compétences, les règlements de service des syndicats primaires sont restés en vigueur et ont été automatiquement repris par Eau du Morbihan au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Pour autant, par délibération du comité syndical en date du 14 décembre 2012, les règlements de service ont été complétés et mis à jour pour prendre en compte de nouvelles dispositions réglementaires.

A signaler :

En application des dispositions de la loi NOTRe en vigueur à la date de la rédaction du présent rapport, des modifications devraient intervenir d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard, pour intégrer la prise de compétence eau potable au niveau des communautés de communes et d'agglomération ; le mécanisme de représentation – substitution s'opèrera.

## 1.2. Modes de gestion du service



- Le service est exploité en  régie  
 régie intéressée  
 gérance  
 marché de prestation de services  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales et à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 portant sur la modification des statuts du syndicat départemental de l'eau du Morbihan, le principe de substitution a été appliqué pour les contrats de marchés publics de services et de délégation de service public.

Ainsi, les contrats d'exploitation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ont été transférés à Eau du Morbihan. Pour les contrats transférés dans leur intégralité à Eau du Morbihan, des avenants ont été signés afin de distinguer les éléments propres à la compétence Production-Transport et à la compétence Distribution.

Bilan des contrats d'exploitation concernant Eau du Morbihan:

Nombre d'affermages	13
Nombre de marchés de services	9

La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- La nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du contrat d'exploitation
- Nom du délégataire ou du prestataire
- Date de début de contrat
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Nombre d'avenants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et nature des avenants

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation en rappelant le découpage en collèges territorial (CT).

## Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan Production et Distribution - 2017

Envoyé en préfecture le 03/07/2018  
 Reçu en préfecture le 03/07/2018  
 Affiché le 03/07/2018  
 ID : 056-255601072-20180703-CS\_2018\_037-DE

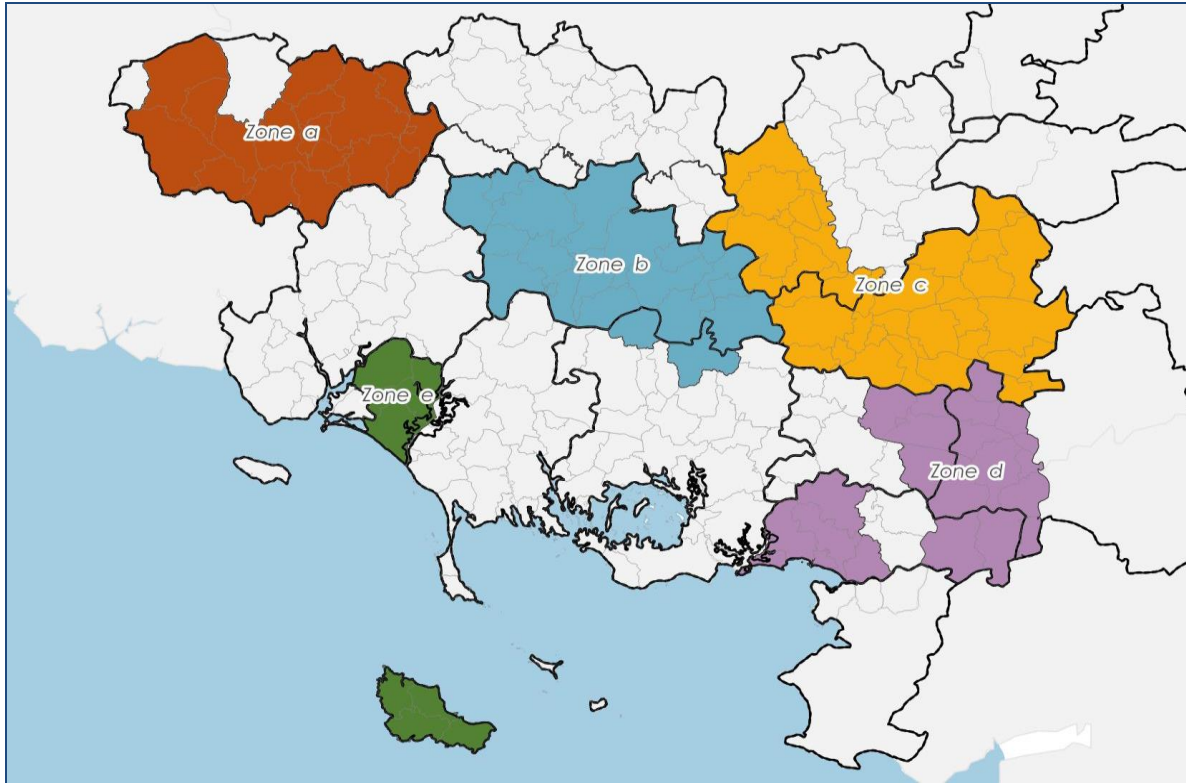
Périmètre où Eau du Morbihan exerce la compétence totale eau potable

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du	Avenants depuis le 1er/01/2017		
							N°	date visa	objet
CT Blavet Evel / Baud	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	4			
CT Blavet Evel / Moustoir	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	3	31/10/2017	Intégrer une nouvelle surpression (Naizin) et en sortir deux (Kergicquel et Kerscomard), modifier en conséquence le programme de renouvellement et les rémunérations du prestataire. Mettre à jour les indices des formules de révision
CT Blavet Evel / Locminé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2			
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	2	2	21/06/2017	Acter les compétences « Production et Transport de l'eau » et « Distribution » à Eau du Morbihan et Lorient Agglomération. Partager le patrimoine conformément à l'arrêté préfectoral du 29/04/16. Identifier les rémunérations au titre des compétences Production et Transport et Distribution. Préciser les flux financiers et les éléments à remettre à chaque autorité délégante. Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA et prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision. Annexer les RS modifiés.
CT Blavet Océan / Trévidel	prestation de services	SAUR	01/01/2016	1+(2x1)	31/12/2018				
CT Auray-Belle Ile / CCBI	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5			
CT Ellé-Inam / Ellé	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2			
CT Ellé-Inam / Gourin Distribution	affermage	STGS	01/01/2015	5	31/12/2019				
CT Ellé-Inam / Guisriff	affermage	SUEZ	01/01/2007	13	31/12/2019	3	3	19/01/2018	Acter la prolongation d'un an jusqu'au 31/12/19.
CT Ellé-Inam / Le Saint	affermage	SUEZ	01/01/2008	12	31/12/2019	2			
CT Scorff amont / Guémené	affermage	SUEZ	01/01/2012	10	31/12/2021	2			
CT Oust Moyen / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	3	19/01/2018	Intégrer les communes de Lantillac et Les Forges jusqu'au 31/12/21
CT Oust moyen / Réguieny	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3			

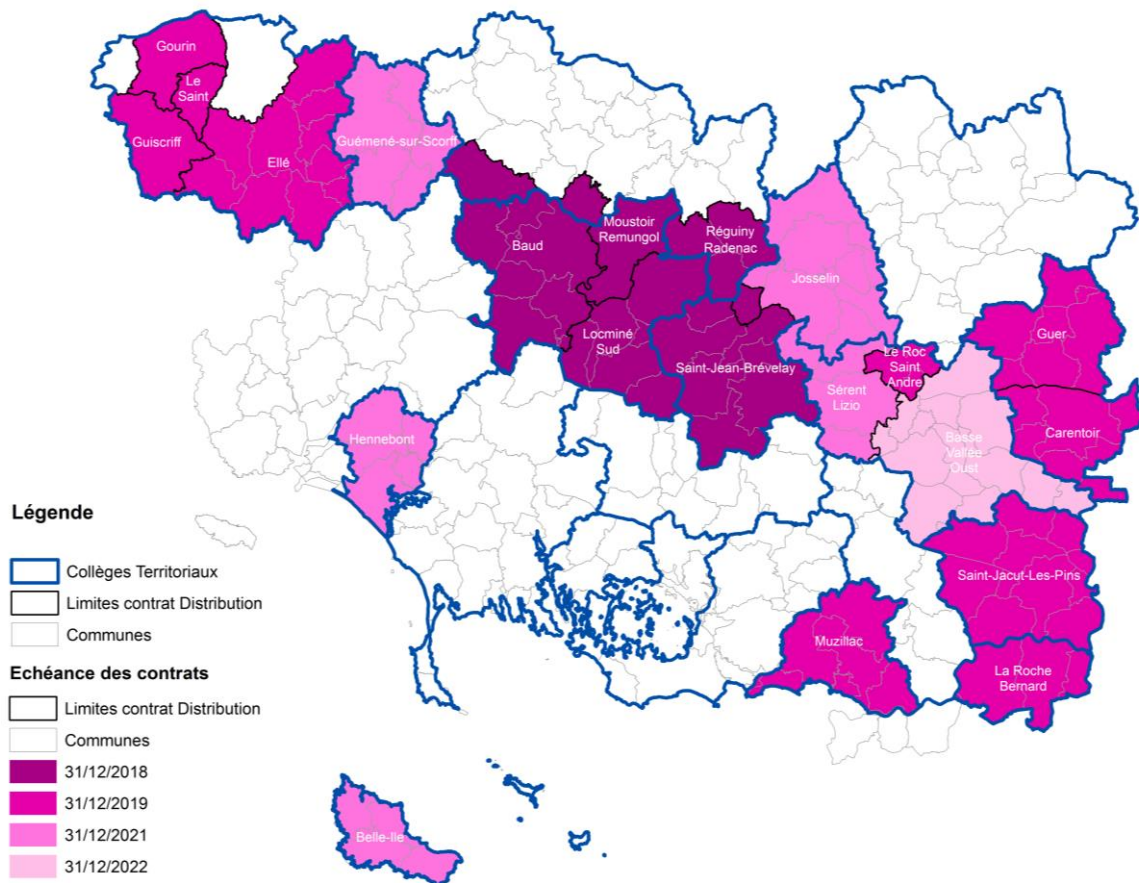
Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du	Avenants depuis le 1er/01/2017		
							N°	date visa	objet
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1			
CT Oust aval / Roc Saint André	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2			
CT Oust aval / BVO	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	3			
CT Oust aval / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3			
CT Aff / Guer	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Aff / SIAEP Carentoir	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Muzillac / Muzillac	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	6			
CT Muzillac / La Roche Bernard	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2			



Le comité syndical en date du 30 juin 2017 a pris acte de la proposition de redécoupage territorial reposant à la fois sur un allotissement fonctionnel (distinction des missions Production et Distribution) et sur un allotissement géographique. La carte ci-dessous définit les territoires en matière de Distribution.



Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 31/12/2017)



Les avenants aux contrats des périmètres CT Ellé-Inam/Guiscriff et CT Oust Moyen/CC Josselin sont pris en compte, les délibérations du comité syndical ayant été prises en décembre 2017.



Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes, au titre de la compétence optionnelle Distribution :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances des clients
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	maintenance des ascenseurs de réservoirs

Eau du Morbihan prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil
-----------------------	---

Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les chiffres sont établis à partir des enquêtes INSEE.

<b>Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)</b>	<b>Population INSEE 2017</b>	<b>Population DGF 2017</b>
Au titre de la compétence Distribution	<b>197 265</b>	<b>215 539</b>

(Source : population INSEE mise à jour en décembre 2017 + population DGF 2017 pour la part des résidences secondaires)

Le service public d'eau potable dessert **215 539 habitants au 31/12/2017**.

#### 1.4. Nombre d'abonnés



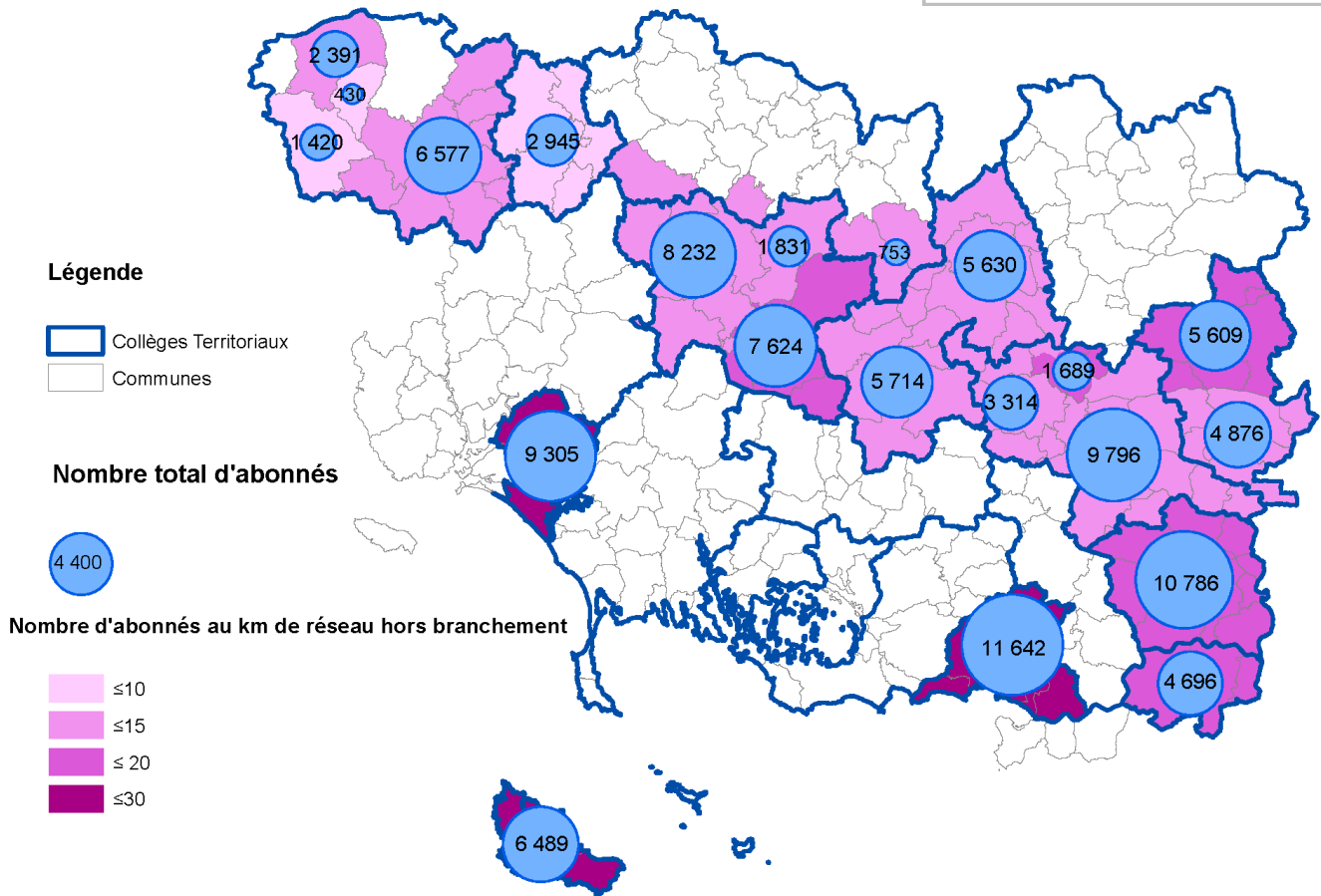
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **111 847 abonnés au 31/12/2017**.

La répartition des abonnés par périmètre est la suivante :

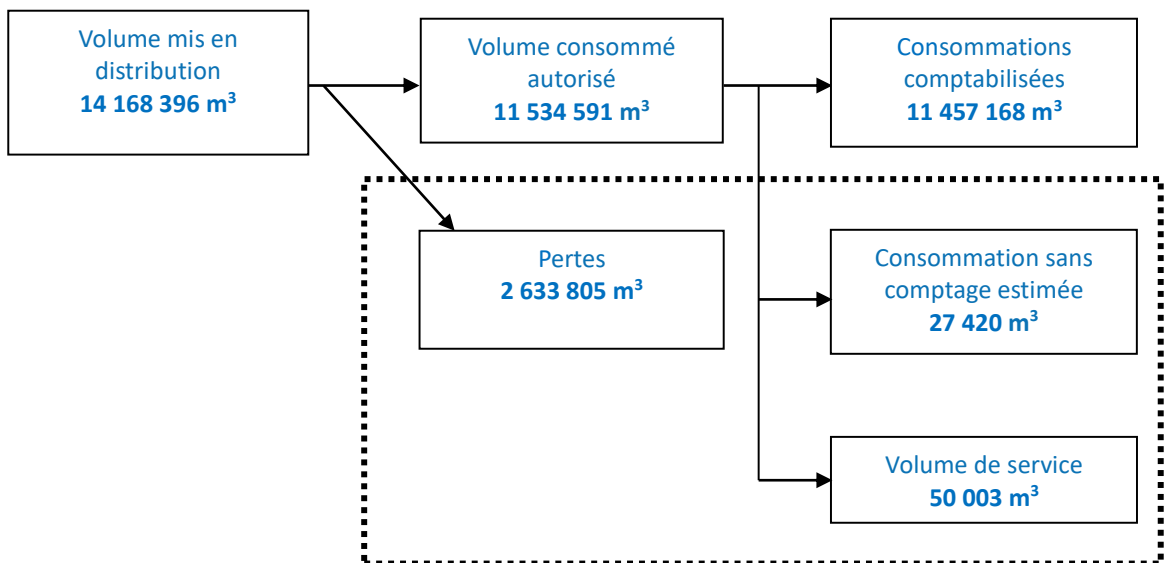
Périmètre	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre total d'abonnés 2017	Nombre total d'abonnés 2016	Variation 2017/2016	Nombre d'abonnés/ Km de réseau hors branchement
CT Auray-Belle Ile / CCBI	6 489	0	6 489	6 438	1%	28
CT Oust Moyen / CC Josselin	5 628	2	5 630	5 589	1%	15
CT Ellé-Inam / Gourin	2 390	1	2 391	2 373	1%	14
CT Ellé-Inam / Guiscriff	1 419	1	1 420	1 420	0%	8
CT Ellé-Inam / Le Saint	430	0	430	427	1%	7
CT Oust aval / Sérent-Lizio	3 310	4	3 314	3 284	1%	13
CT Blavet Océan / CCBO	9 305	0	9 305	9 192	1%	28
CT Blavet Océan / Trévidel	98	0	98	95	3%	23
CT Blavet Evel / Baud	8 228	4	8 232	8 184	1%	14
CT Scorff amont / Guémené	2 944	1	2 945	2 945	0%	9
CT Ellé-Inam / Ellé	6 575	2	6 577	6 542	1%	12
CT Oust aval / BVO	9 794	2	9 796	9 714	1%	15
CT Aff / SIAEP Carentoir	4 870	6	4 876	4 841	1%	15
CT Muzillac / Muzillac	11 642	0	11 642	11 471	1%	30
CT Muzillac / La Roche Bernard	4 696	0	4 696	4 620	2%	20
CT Blavet Evel / Moustoir	1 831	0	1 831	1 819	1%	10
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	10 785	1	10 786	10 694	1%	16
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	5 712	2	5 714	5 652	1%	11
CT Aff / Guer	5 606	3	5 609	5 549	1%	16
CT Blavet Evel / Locminé	7 617	7	7 624	7 563	1%	17
CT Oust aval / Roc Saint André	1 688	1	1 689	1 677	1%	19
CT Oust moyen / Régigny	753	0	753	755	0%	12
<b>TOTAL</b>	<b>111 810</b>	<b>37</b>	<b>111 847</b>	<b>110 844</b>	<b>1%</b>	<b>16</b>

Nombre d'abonnés et densité en 2017



**1.5. Eaux traitées**

**Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2017 :**



## Volumes mis en distribution au cours de l'exercice

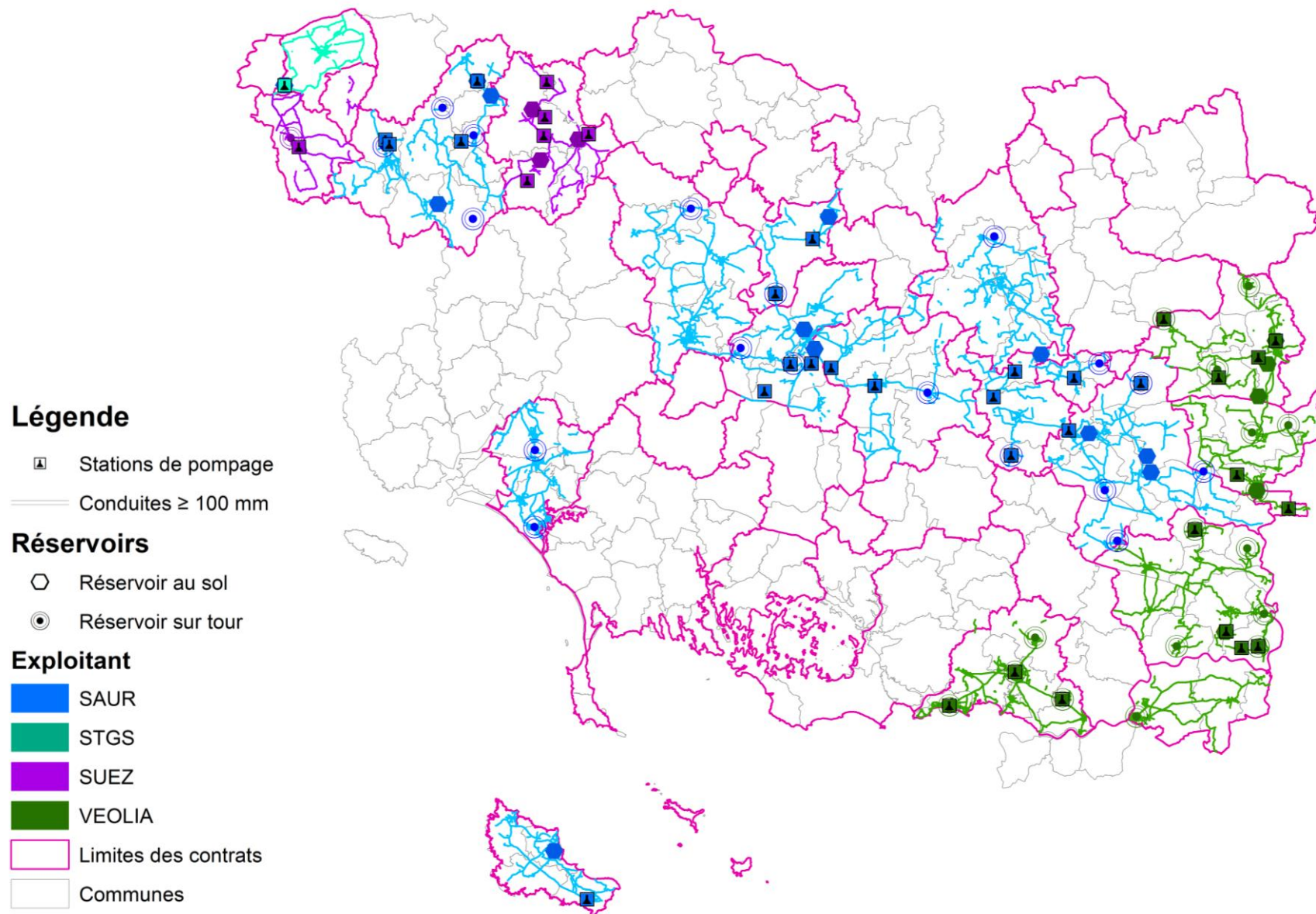


Périmètre	Volume mis en distribution (en m <sup>3</sup> )
CT Auray-Belle Ile / CCBI	451 729
CT Oust Moyen / CC Josselin	725 357
CT Ellé-Inam / Gourin	324 025
CT Ellé-Inam / Guiscriff	302 157
CT Ellé-Inam / Le Saint	43 232
CT Oust aval / Sérent-Lizio	522 764
CT Blavet Océan / CCBO	1 130 395*
CT Blavet Océan / Trévidel	8 889
CT Blavet Evel / Baud	949 490
CT Scorff amont / Guémené	251 186
CT Ellé-Inam / Ellé	617 634
CT Oust aval / BVO	1 102 772
CT Aff / SIAEP Carentoir	637 187
CT Muzillac / Muzillac	978 937
CT Muzillac / La Roche Bernard	438 130
CT Blavet Evel / Moustoir	398 200
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 091 634
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	989 450
CT Aff / Guer	839 808
CT Blavet Evel / Locminé	1 820 233
CT Oust aval / Roc Saint André	216 252
CT Oust moyen / Réguieny	328 935
<b>TOTAL</b>	<b>14 168 396</b>

\*Volume estimé

Les volumes répondent aux besoins de chaque périmètre (les échanges d'eau entre périmètres ne sont pas pris en compte).

## Patrimoine Distribution Eau du Morbihan



## Volumes vendus au cours de l'exercice



## Volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

Périmètre	Volume domestique 2017 (en m <sup>3</sup> )	Volume non domestique 2017 (en m <sup>3</sup> )	Volume total 2017 (en m <sup>3</sup> )	Volume total 2016 (en m <sup>3</sup> )	Variation 2017/2016 (en %)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	404 088	0	404 088	431 785	-6%
CT Oust moyen / CC Josselin	521 957	87 784	609 741	541 421	13%
CT Ellé-Inam / Gourin	185 809	124 833	310 642	325 203	-4%
CT Ellé-Inam / Guisriff	90 247	170 246	260 493	269 570	-3%
CT Ellé-Inam / Le Saint	35 888	0	35 888	29 775	21%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	252 148	184 607	436 755	346 945	26%
CT Blavet Océan / CCBO	907 513	0	907 513	914 184	-1%
CT Blavet Océan / Trévidel	8 006	0	8 006	8 283	-3%
CT Blavet Evel / Baud	685 556	94 095	779 651	752 730	4%
CT Scorff amont / Guémené	197 677	14 868	212 545	225 996	-6%
CT Ellé-Inam / Ellé	523 425	1 351	524 776	518 266	1%
CT Oust aval / BVO	831 464	8 064	839 528	834 468	1%
CT Aff / SIAEP Carentoir	371 009	123 238	494 247	495 879	0%
CT Muzillac / Muzillac	767 419	0	767 419	769 285	0%
CT Muzillac / La Roche Bernard	363 628	0	363 628	349 567	4%
CT Blavet Evel / Moustoir	232 224	0	232 224	202 504	15%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	821 584	25 840	847 424	831 438	2%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	570 965	277 980	848 945	795 225	7%
CT Aff / Guer	479 542	163 656	643 198	588 168	9%
CT Blavet Evel / Locminé	719 420	966 288	1 685 708	1 420 335	19%
CT Oust aval / Roc Saint André	150 511	22 591	173 102	177 328	-2%
CT Oust moyen / Réguieny	71 647	0	71 647	45 318	58%
<b>TOTAL</b>	<b>9 191 727</b>	<b>2 265 441</b>	<b>11 457 168</b>	<b>10 873 673</b>	<b>5%</b>



Commentaires :

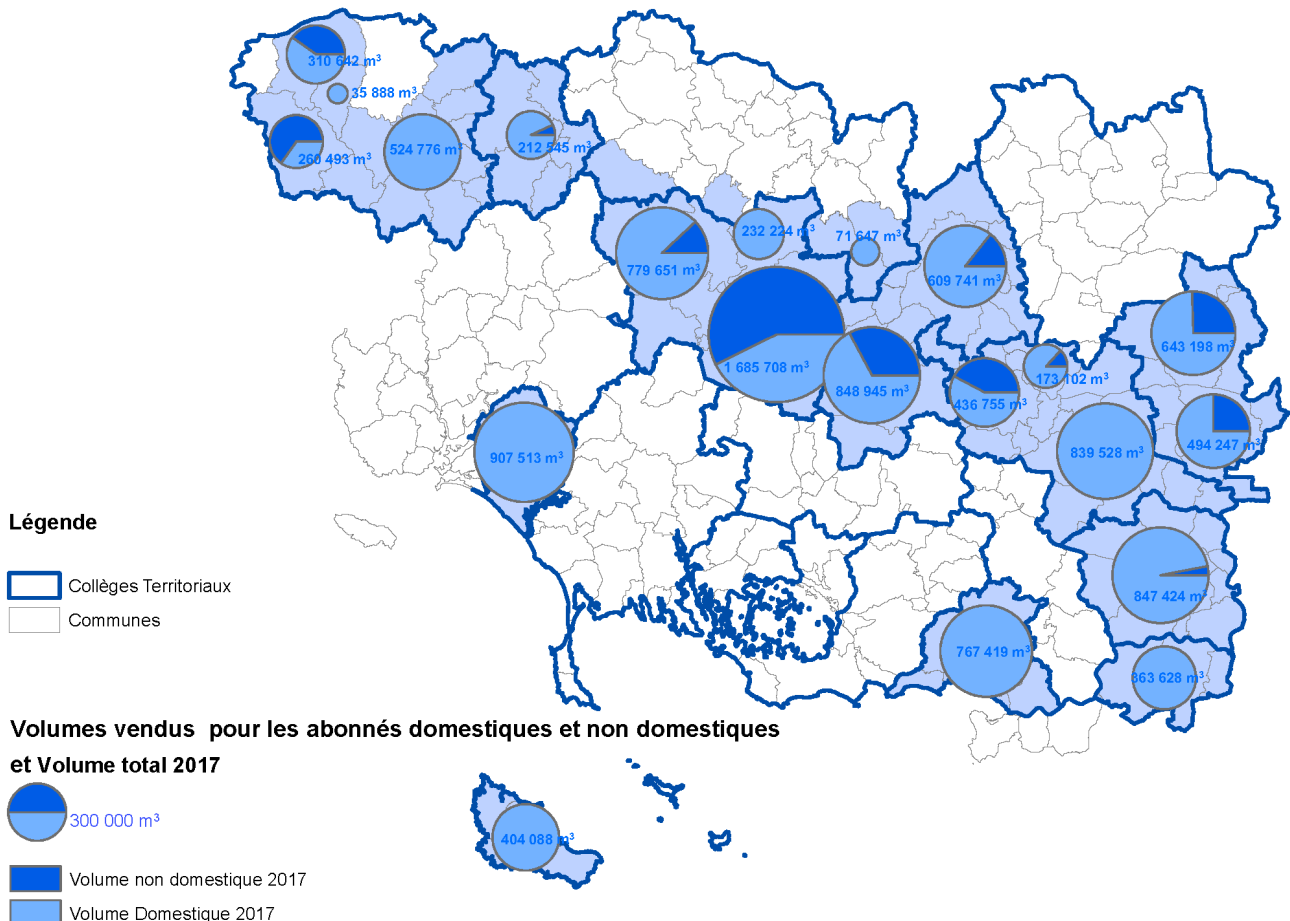
Le volume enregistré en 2017 évolue de +5% par rapport à 2016. Cette augmentation traduit des besoins plus importants (gros consommateurs avec une reprise d'activité et un report de consommation à partir de ressources privées sur le réseau public) et plusieurs décalages dans les dates de relève des compteurs abonnés.

On peut ainsi observer sur les périmètres :

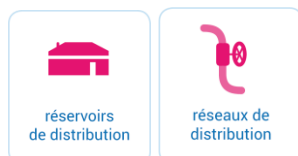
- CT Oust moyen / CC Josselin, une augmentation de la consommation des industriels Charcuteries Gourmandes et JPA,
- CT Oust aval / Sérent-Lizio, une augmentation de la consommation de l'industriel Celvia,
- CT Blavet Evel / Moustoir, une augmentation de la consommation de l'industriel Ovoteam, ainsi qu'une période de consommation plus importante de 15 jours par rapport à 2016, due à un décalage de la date médiane de relève des compteurs,
- CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay, une augmentation de la consommation des industriels Ronsard et Celvia,
- CT Aff / Guer, une augmentation de la consommation de l'industriel Mix Buffet,
- CT Blavet Evel / Locminé, une augmentation de la consommation des industriels CGS, UFM, Bernard, ainsi qu'une période de consommation plus importante de 22 jours par rapport à 2016, due à un décalage dans la date médiane de relève des compteurs,
- CT Oust moyen / Réguieny, une augmentation des volumes consommés due à un recalage dans la relève des compteurs abonnés (période de 398 jours pour l'exercice 2017, suite à une période de 335 jours au titre de 2016),
- CT Ellé-Inam / Le Saint, une forte variation 2017 / 2016 due à un volume corrigé et donc biaisé de 2016,
- Une répartition entre abonnés domestiques et abonnés non domestiques évolutive (liste établie par l'AELB), biaisant ainsi la comparaison 2016 / 2017 par catégorie d'abonnés.

Observation : comme précisé page 11, les abonnés non domestiques sont ceux définis par l'agence de l'eau. Il n'y a pas nécessairement de corrélation avec les gros ou très gros consommateurs souscrivant des tarifs jaunes ou verts.

Volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques en 2017



## Autres volumes



Les volumes exposés dans cette partie sont les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau. Les volumes consommés sans comptage représentent les volumes utilisés par les essais des poteaux et bornes d'incendie. Les volumes de service du réseau concernent les nettoyages des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges et lavages de conduites, les volumes utilisés par les analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne.

Ces volumes sont estimés par les exploitants à partir de la fiche ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Périmètre	Volume consommé non compté 2017 (en m <sup>3</sup> )	Volume de service 2017 (en m <sup>3</sup> )	Volume 2017 (en m <sup>3</sup> )	Volume 2016 (en m <sup>3</sup> )	Variation 2017/2016 (en %)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	882	1 374	2 256	2 634	-0,1
CT Oust Moyen / CC Josselin	1 050	1 365	2 415	3 043	-0,2
CT Ellé-Inam / Gourin	870	1 915	2 785	2 750	0,0
CT Ellé-Inam / Guisriff	3 091	0	3 091	4 108	-0,2
CT Ellé-Inam / Le Saint	432	0	432	414	0,0
CT Oust aval / Sérent-Lizio	896	740	1 636	2 103	-0,2
CT Blavet Océan / CCBO	1 477	1 528	3 005	3 351	-0,1
CT Blavet Océan / Trévidel	20	5	25	25	0,0
CT Blavet Evel / Baud	1 554	1 030	2 584	3 305	-0,2
CT Scorff amont / Guémené	4 482	0	4 482	3 155	0,4
CT Ellé-Inam / Ellé	1 260	3 610	4 870	5 520	-0,1
CT Oust aval / BVO	1 190	4 648	5 838	6 774	-0,1
CT Aff / SIAEP Carentoir	1 380	3 613	4 993	5 183	0,0
CT Muzillac / Muzillac	2 000	10 148	12 148	12 859	-0,1
CT Muzillac / La Roche Bernard	850	3 362	4 212	3 437	0,2
CT Blavet Evel / Moustoir	392	2 408	2 800	2 023	0,4
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 630	5 983	7 613	7 945	0,0
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	1 029	907	1 936	2 392	-0,2
CT Aff / Guer	1 150	4 185	5 335	5 409	0,0
CT Blavet Evel / Locminé	1 071	2 109	3 180	3 223	0,0
CT Oust aval / Roc Saint André	427	305	732	1 141	-0,4
CT Oust moyen / Réguiny	287	768	1 055	900	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>27 420</b>	<b>50 003</b>	<b>77 423</b>	<b>81 694</b>	<b>-0,1</b>

**1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Périmètre	Linéaire de réseau hors branchements 2017 (en km)	Linéaire de réseau hors branchements 2016 (en km)	Variation 2017/2016 (en %)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	233,000	232,000	0,4%
CT Oust Moyen / CC Josselin	383,746	384,720	-0,3%
CT Ellé-Inam / Gourin	173,200	173,300	-0,1%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	167,200	167,000	0,1%
CT Ellé-Inam / Le Saint	61,000	61,000	0,0%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	247,027	247,160	-0,1%
CT Blavet Océan / CCBO	332,633	329,843	0,8%
CT Blavet Océan / Trévidel	4,260	4,262	0,0%
CT Blavet Evel / Baud	544,718	545,741	-0,2%
CT Scorff amont / Guémené	314,800	314,000	0,3%
CT Ellé-Inam / Ellé	569,234	569,336	0,0%
CT Oust aval / BVO	650,776	650,771	0,0%
CT Aff / SIAEP Carentoir	328,166	328,863	-0,2%
CT Muzillac / Muzillac	386,772	386,489	0,1%
CT Muzillac / La Roche Bernard	239,416	239,214	0,1%
CT Blavet Evel / Moustoir	177,481	177,530	0,0%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	663,116	662,739	0,1%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	504,422	504,877	-0,1%
CT Aff / Guer	350,030	349,356	0,2%
CT Blavet Evel / Locminé	453,192	453,009	0,0%
CT Oust aval / Roc Saint André	87,665	87,866	-0,2%
CT Oust moyen / Réguiny	59,946	59,990	-0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>6 931,800</b>	<b>6 929,066</b>	<b>0,0%</b>

Le linéaire du réseau de canalisations en service est de **6 932 kilomètres au 31/12/2017**.

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). L'assemblée délibérante du syndicat de l'Eau du Morbihan vote les tarifs concernant la facture d'eau.

Les tarifs 2017 ont été votés par le comité syndical le 13 décembre 2016 de la façon suivante :

- **un tarif BLEU** : applicable pour un usage domestique et assimilé hors usages de gros ou très gros consommateurs à conventionnement volontaire spécifique ;
- **un tarif JAUNE** : à destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable ;
- **un tarif VERT** : à destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Sont également votées des tarifications particulières pour les usages agricoles, les usages communaux, les bornes de puisage.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le schéma portant sur la structure budgétaire du syndicat de l'Eau du Morbihan est joint en annexe 1.

Pour mémoire, le Comité Syndical du 4 décembre 2015 a décidé de :

- revaloriser progressivement les tarifs jaunes et verts, à hauteur de 6% par an en moyenne dès 2016 et jusqu'en 2021 ;
- créer une tranche de consommation 0-30m<sup>3</sup>, différenciée des tranches 31-500 m<sup>3</sup> et supérieur à 500 m<sup>3</sup>, à compter de 2016 ;
- faire évoluer progressivement et dès 2016, le tarif spécial communal vers le régime général, afin de sa suppression à l'échéance 2021.

Les tarifs applicables aux **01/01/2017** et **01/01/2018** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tarifs		Au 01/01/17	Au 01/01/18
<b>Tarif BLEU</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	160 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	214 €	214 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à 30 m <sup>3</sup>	1,57 €/m <sup>3</sup>	1,58 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : 31 à 500 m <sup>3</sup>	1,61 €/m <sup>3</sup>	1,64 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 3 : au-delà de 500 m <sup>3</sup>	1,24 €/m <sup>3</sup>	1,28 €/m <sup>3</sup>
<b>Tarif JAUNE</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 646 €	1 646 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		1,05 €/m <sup>3</sup>	1,11 €/m <sup>3</sup>
<b>Tarif VERT</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	8 268 €	8 268 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,80 €/m <sup>3</sup>	0,85 €/m <sup>3</sup>
	Période d'été : juillet-octobre	0,85 €/m <sup>3</sup>	0,90 €/m <sup>3</sup>
<b>Usages agricoles</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	160 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	214 €	214 €
	Compteur supplémentaire Ø15/20 (*)	23 €	30 €
	Compteur supplémentaire Ø30/40 (*)	36 €	40 €
	Compteur supplémentaire Ø60/80 (*)	114 €	120 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à 30 m <sup>3</sup>	1,57 €/m <sup>3</sup>	1,58 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2 : 31 à 500 m <sup>3</sup>	1,61 €/m <sup>3</sup>	1,64 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 3 : au-delà de 500 m <sup>3</sup>	1,24 €/m <sup>3</sup>	1,28 €/m <sup>3</sup>
<b>Usages communaux</b>			
Part fixe (€ HT)	Abonnement 1er compteur	103 €	103 €
	Compteur supplémentaire	23 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		1,05 €/m <sup>3</sup>	1,11 €/m <sup>3</sup>
<b>Bornes de puisage</b>			
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		1,24 €/m <sup>3</sup>	1,28 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,30 €/m <sup>3</sup>	0,30 €/m <sup>3</sup>
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%

La décomposition des parts exploitants et collectivité est donnée pour chaque contrat en annexe 2.

Les tarifs relatifs aux frais d'accès applicables aux **01/01/2017** et **01/01/2018** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Périmètre	Frais d'accès au 01/01/2017	Frais d'accès au 01/01/2018
CT Auray-Belle Ile / CCBI	38,53 €	38,84 €
CT Oust Moyen / CC Josselin	39,89 €	40,81 €
CT Ellé-Inam / Gourin	0,00 €	0,00 €
CT Ellé-Inam / Guisriff	38,87 €	39,29 €
CT Ellé-Inam / Le Saint	35,98 €	36,29 €
CT Oust aval / Sérent-Lizio	38,95 €	39,28 €
CT Blavet Océan / CCBO	39,90 €	40,76 €
CT Blavet Océan / Trévidel	39,90 €	40,76 €
CT Blavet Evel / Baud	38,06 €	38,37 €
CT Scorff amont / Guémené	29,25 €	29,46 €
CT Ellé-Inam / Ellé	38,10 €	38,40 €
CT Oust aval / BVO	39,11 €	39,96 €
CT Aff / SIAEP Carentoir	39,71 €	40,03 €
CT Muzillac / Muzillac	39,58 €	39,89 €
CT Muzillac / La Roche Bernard	39,56 €	39,87 €
CT Blavet Evel / Moustoir	38,04 €	39,13 €
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	39,73 €	40,03 €
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	38,04 €	38,35 €
CT Aff / Guer	39,95 €	40,26 €
CT Blavet Evel / Locminé	38,07 €	38,38 €
CT Oust aval / Roc Saint André	38,28 €	38,57 €
CT Oust moyen / Réguiy	38,06 €	38,37 €

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



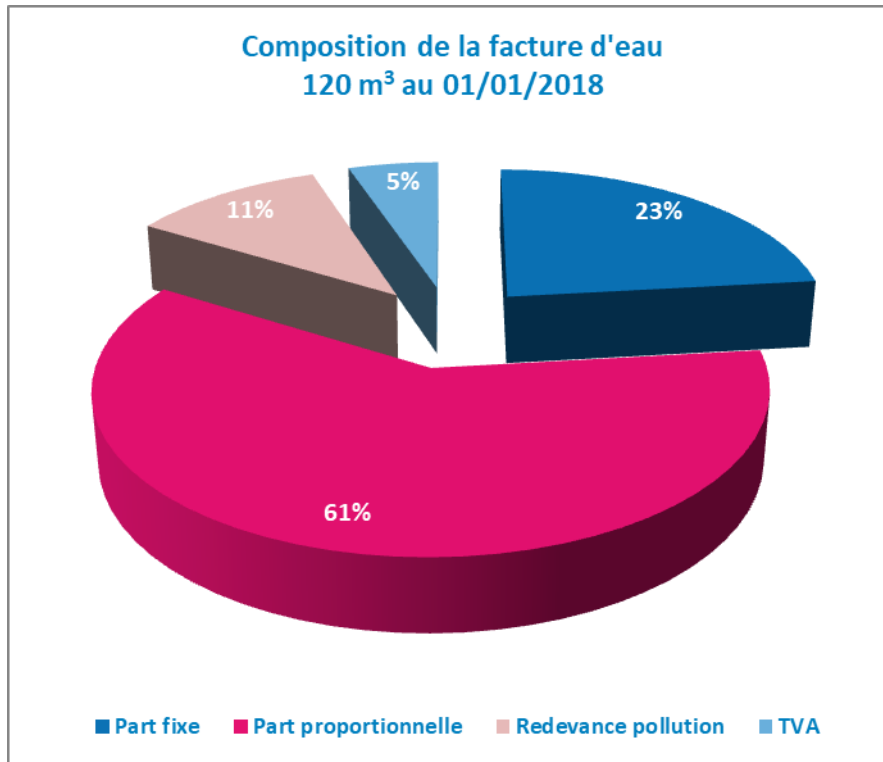
Les tarifs applicables au **01/01/2017** et au **01/01/2018** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont donnés dans les deux tableaux suivants :



Périmètre	2017								
	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	Variation 2017/2016
CT Auray-Belle Ile / CCBI	151,82 €	56,66 €	115,18 €	18,34 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust Moyen / CC Josselin	163,63 €	36,37 €	103,37 €	38,63 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Ellé-Inam / Gourin	140,42 €	35,18 €	126,58 €	39,82 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Ellé-Inam / Guisriff	197,74 €	56,56 €	69,26 €	18,44 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Ellé-Inam / Le Saint	151,18 €	38,46 €	115,82 €	36,54 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	163,01 €	44,93 €	103,99 €	30,07 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Blavet Océan / CCBO	166,06 €	29,34 €	100,94 €	45,66 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Blavet Evel / Baud	148,14 €	52,62 €	118,86 €	22,38 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Scorff amont / Guémené	173,37 €	36,57 €	93,63 €	38,43 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Ellé-Inam / Ellé	150,28 €	48,88 €	116,72 €	26,12 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust aval / BVO	173,34 €	56,39 €	93,66 €	18,61 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Muzillac / Muzillac	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Aff / Guer	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Blavet Evel / Locminé	0,00 €	0,00 €	267,00 €	75,00 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust aval / Roc Saint André	170,26 €	53,53 €	96,74 €	21,47 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%
CT Oust moyen / Réguiny	146,03 €	51,50 €	120,97 €	23,50 €	36,00 €	303,00 €	16,67 €	319,67 €	1,68%

Périmètre	2018								Variation 2018/2017
	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	152,40 €	57,12 €	117,60 €	17,88 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Oust Moyen / CC Josselin	163,51 €	37,21 €	106,49 €	37,79 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Ellé-Inam / Gourin	131,42 €	35,18 €	138,58 €	39,82 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Ellé-Inam / Guisriff	199,29 €	57,32 €	70,71 €	17,68 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Ellé-Inam / Le Saint	151,75 €	38,79 €	118,25 €	36,21 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	162,64 €	45,31 €	107,36 €	29,69 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Blavet Océan / CCBO	167,87 €	29,97 €	102,13 €	45,03 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00 €	0,00 €	270,00 €	75,00 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Blavet Evel / Baud	148,89 €	53,04 €	121,11 €	21,96 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Scorff amont / Guémené	193,79 €	36,83 €	76,21 €	38,17 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Ellé-Inam / Ellé	150,64 €	49,27 €	119,36 €	25,73 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Oust aval / BVO	172,80 €	57,61 €	97,20 €	17,39 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,00 €	0,00 €	270,00 €	75,00 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Muzillac / Muzillac	0,00 €	0,00 €	270,00 €	75,00 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,00 €	0,00 €	270,00 €	75,00 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,00 €	0,00 €	270,00 €	75,00 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,00 €	0,00 €	270,00 €	75,00 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,00 €	0,00 €	270,00 €	75,00 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Aff / Guer	0,00 €	0,00 €	270,00 €	75,00 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Blavet Evel / Locminé	0,00 €	0,00 €	270,00 €	75,00 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Oust aval / Roc Saint André	170,88 €	53,94 €	99,12 €	21,06 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%
CT Oust moyen / Réguiny	146,44 €	51,91 €	123,56 €	23,09 €	36,00 €	306,00 €	16,83 €	322,83 €	0,99%

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,69 €/m<sup>3</sup> (TVA et redevance pollution comprises).**

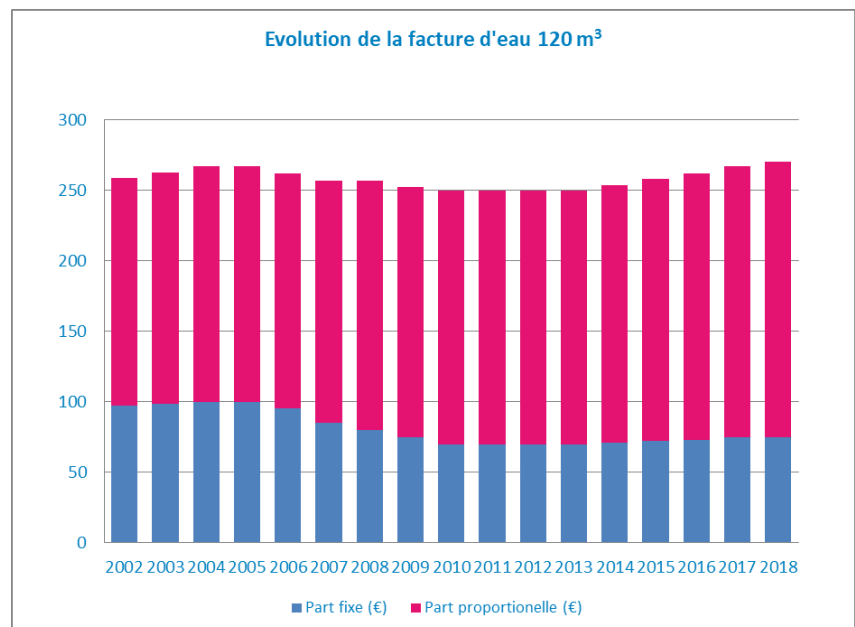


La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, dite part fixe, afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. L'arrêté du 6 août 2007 et la circulaire du 4 juillet 2008 présentent les modalités de calcul du plafonnement.

Pour les tarifs applicables en 2018, la part fixe représente 28% de la facture 120m<sup>3</sup> calculée hors taxe et hors redevance pollution. Le plafond à prendre en compte est de 30%.

**Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).**

Année	Facture 120 m <sup>3</sup> (€)
2002	258,89
2003	262,77
2004	266,72
2005	266,72
2006	261,78
2007	256,69
2008	256,50
2009	252,00
2010	250,00
2011	250,00
2012	250,00
2013	250,00
2014	253,40
2015	258,00
2016	262,00
2017	267,00
2018	270,00



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle pour le tarif bleu (à l'exception des mensualisés)
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 11 457 168 m<sup>3</sup> (pour mémoire : 10 873 673 m<sup>3</sup> en 2016).

L'évolution des éléments du prix depuis l'exercice précédent s'explique par :

- Les composantes de la rémunération des délégataires qui évoluent suivant des formules de révision contractuelles chaque année,
- La grille tarifaire qui a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 2.3. Recettes



Les recettes sont explicitées sous forme de tableaux :

- Le premier indique toutes les recettes de Eau du Morbihan au titre de la compétence Distribution (quelle que soit la forme du contrat d'exploitation de chaque périmètre) ;
- Le second indique les recettes des exploitants dans le cadre des affermage ;
- Le dernier indique les recettes des exploitants dans le cadre des marchés de services.

**Recettes de la collectivité :**

Périmètre	Recettes de la collectivité 2017 (en €)						
	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	Variation 2017/2016 en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	415 789,20	125 574,22	0,00	0,00	0,00	415 789,20	1,47%
CT Oust Moyen / CC Josselin	445 076,82	229 143,14	19 439,74	1 688,64	0,00	464 516,56	11,61%
CT Ellé-Inam / Gourin	216 667,73	93 800,42	17 848,73	4 256,80	0,00	234 516,46	12,76%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	68 542,69	25 012,17	-26 951,29	8 120,34	0,00	41 591,40	55,88%
CT Ellé-Inam / Le Saint	35 467,00	15 513,00	0,00	0,00	0,00	35 467,00	17,47%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	241 878,02	98 925,24	-4 031,90	8 266,65	0,00	237 846,12	10,79%
CT Blavet Océan / CCBO	684 977,14	437 420,64	0,00	0,00	0,00	684 977,14	6,91%
CT Blavet Océan / Trévidel	19 386,83	7 232,55	0,00	0,00	0,00	19 386,83	7,25%
CT Blavet Evel / Baud	658 294,60	194 823,68	29 723,85	9 929,76	0,00	688 018,45	8,46%
CT Scorff amont / Guémené	159 820,25	113 413,62	-680,82	810,16	0,00	159 139,43	7,89%
CT Ellé-Inam / Ellé	513 948,75	179 342,10	8 067,50	8 109,27	0,00	522 016,25	12,03%
CT Oust aval / BVO	621 375,84	197 289,17	2 863,50	184,66	0,00	624 239,34	9,57%
CT Aff / SIAEP Carentoir	922 726,00	367 141,00	113 284,65	9 914,00	59 351,17	1 095 361,82	6,31%
CT Muzillac / Muzillac	2 027 928,00	878 288,33	0,00	0,00	8 705,92	2 036 633,92	2,45%
CT Muzillac / La Roche Bernard	902 456,00	349 698,85	0,00	0,00	0,00	902 456,00	4,84%
CT Blavet Evel / Moustoir	463 611,22	141 856,99	0,00	0,00	244 358,68	707 969,90	51,49%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	2 063 911,00	810 327,42	28 778,00	1 646,00	0,00	2 092 689,00	3,40%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	1 194 963,95	431 290,90	235 463,00	8 268,00	19 044,81	1 449 471,76	7,02%
CT Aff / Guer	1 144 309,00	431 949,16	142 087,70	8 268,00	23 225,14	1 309 621,84	8,74%
CT Blavet Evel / Locminé	1 640 528,14	575 478,79	825 161,95	33 072,00	15 946,01	2 481 636,10	15,91%
CT Oust aval / Roc Saint André	116 652,18	36 885,05	3 120,34	1 535,62	0,00	119 772,52	5,70%
CT Oust moyen / Réguiñy	71 852,41	17 847,09	0,00	0,00	0,00	71 852,41	43,49%
<b>TOTAL</b>	<b>14 630 162,77</b>	<b>5 758 253,53</b>	<b>1 394 174,95</b>	<b>104 069,90</b>	<b>370 631,73</b>	<b>16 394 969,45</b>	<b>9,19%</b>

Soit un montant de recettes totales de 16 394 969,45 € HT pour l'exercice 2017 (15 014 982,95 € HT en 2016).

**Recettes de l'exploitant (dans le cadre des affermagés) :**

Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le 03/07/2018

ID : 056-255601072-20180703-CS\_2018\_037-DE

Périmètre	Recettes de l'exploitant 2017 (en €)						Variation 2017/2016 en %
	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	680 888,49 €	363 392,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	680 888,49 €	-3%
CT Oust Moyen / CC Josselin	722 614,10 €	200 362,47 €	75 038,96 €	117,38 €	0,00 €	797 653,06 €	7%
CT Ellé-Inam / Gourin	224 243,08 €	82 613,12 €	93 640,47 €	4 020,80 €	406 250,24 €	724 133,79 €	10%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	182 351,48 €	80 031,35 €	166 412,44 €	147,72 €	4 167,52 €	352 931,44 €	-2%
CT Ellé-Inam / Le Saint	49 422,00 €	15 816,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 422,00 €	18%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	384 984,42 €	145 519,01 €	164 725,01 €	314,52 €	22 027,71 €	571 737,14 €	17%
CT Blavet Océan / CCBO	1 251 315,99 €	268 776,06 €	0,00 €	0,00 €	118 619,38 €	1 369 935,37 €	-1%
CT Blavet Evel / Baud	962 330,98 €	427 337,38 €	74 003,89 €	358,24 €	135 807,35 €	1 172 142,22 €	1%
CT Scorff amont / Guémené	244 095,00 €	107 463,44 €	17 933,97 €	836,00 €	12 122,53 €	274 151,50 €	-30%
CT Ellé-Inam / Ellé	753 009,16 €	316 828,44 €	1 363,12 €	158,73 €	37 839,52 €	792 211,80 €	2%
CT Oust aval / BVO	1 330 802,58 €	541 269,90 €	7 817,44 €	135,32 €	248 924,53 €	1 587 544,55 €	9%
CT Oust aval / Roc Saint André	233 919,00 €	88 460,18 €	21 834,94 €	110,38 €	0,00 €	255 753,94 €	-1%
CT Oust moyen / Réguieny	123 340,71 €	38 078,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	123 340,71 €	68%
<b>TOTAL</b>	<b>7 143 316,99</b>	<b>2 675 947,44</b>	<b>622 770,24</b>	<b>6 199,09</b>	<b>985 758,78</b>	<b>8 751 846,01</b>	<b>3%</b>

Soit un montant de recettes totales de 8 751 846,01 € HT pour l'exercice 2017 (8 492 806,84 € HT en 2016).

Périmètre	Rémunération de l'exploitant 2017 en € HT	
	Rémunération prestataire - Distribution	Branchements – Compteurs – Prestations autres
CT Aff / SIAEP Carentoir	271 522,31 €	54 816,30 €
CT Muzillac / Muzillac	589 797,82 €	130 514,89 €
CT Muzillac / La Roche Bernard	252 831,47 €	69 994,61 €
CT Blavet Evel / Moustoir	136 707,91 €	22 519,47 €
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	536 847,80 €	123 908,41 €
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	397 021,30 €	108 159,78 €
CT Aff / Guer	291 023,97 €	76 050,26 €
CT Blavet Océan / Trévidel	5 638,31 €	-
CT Blavet Evel / Locminé	495 071,70 €	106 030,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 976 462,59 €</b>	<b>691 993,77 €</b>

Soit un montant de rémunérations totales (prestataire – Distribution) de 2 976 462,59 € HT pour l'exercice 2017 (2 905 512,57 € HT en 2016).



## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

**Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2017**

Envoyé en préfecture le 03/07/2018  
 Reçu en préfecture le 03/07/2018  
 Affiché le 03/07/2018  
 ID : 056-255601072-20180703-CS\_2018\_037-DE

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
CT Auray-Belle Ile / CCBI	27	1	27	0	Escherichia coli /100ml (1,11/100ml avec LQ : 0) et Entérocoques /100ml (80/100ml avec LQ : 0)
CT Oust Moyen / CC Josselin	31	0	31	0	
CT Ellé-Inam / Gourin	17	0	17	0	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	9	0	10	0	
CT Ellé-Inam / Le Saint	6	0	6	0	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	29	0	29	0	
CT Blavet Océan / CCBO	35	0	35	0	
CT Blavet Evel / Baud	37	0	39	0	
CT Scorff amont / Guémené	26	0	26	0	
CT Ellé-Inam / Ellé	46	0	47	0	
CT Oust aval / BVO	39	0	42	0	
CT Aff / SIAEP Carentoir	41	0	41	0	
CT Muzillac / Muzillac	45	1	46	0	Entérocoques /100ml (1/100ml avec LQ : 0)
CT Muzillac / La Roche Bernard	18	0	19	0	
CT Blavet Evel / Moustoir	10	0	11	0	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	56	0	56	0	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	33	0	33	0	
CT Aff / Guer	43	0	43	0	
CT Blavet Evel / Locminé	50	0	53	1	TriHaloMéthanes (1 dépassement - max à 131,84µg/l avec LQ : 100µg/l)
CT Oust aval / Roc Saint André	20	0	20	0	
CT Oust moyen / Régigny	4	0	4	0	

Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre.

Périmètre	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P201.1)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	96%	100%
CT Oust Moyen / CC Josselin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Gourin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	100%	100%
CT Ellé-Inam / Le Saint	100%	100%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	100%	100%
CT Blavet Océan / CCBO	100%	100%
CT Blavet Evel / Baud	100%	100%
CT Scorff amont / Guémené	100%	100%
CT Ellé-Inam / Ellé	100%	100%
CT Oust aval / BVO	100%	100%
CT Aff / SIAEP Carentoir	100%	100%
CT Muzillac / Muzillac	98%	100%
CT Muzillac / La Roche Bernard	100%	100%
CT Blavet Evel / Moustoir	100%	100%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	100%	100%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	100%	100%
CT Aff / Guer	100%	100%
CT Blavet Evel / Locminé	100%	98%
CT Oust aval / Roc Saint André	100%	100%
CT Oust moyen / Réguieny	100%	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes consommés ou vendus.

Ainsi pour 2017, le **taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de 99,8% et le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 99,8%.**

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b)



Envoyé en préfecture le 03/07/2018  
 Reçu en préfecture le 03/07/2018  
 Affiché le 03/07/2018  
 ID : 056-255601072-20180703-CS\_2018\_037-DE

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. Les 30 points d'inventaire des réseaux ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux sont acquis. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant:

<b>Plan de réseaux</b>	<b>15 points</b>
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5
<b>Inventaire des réseaux</b>	<b>30 points</b>
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	<b>75 points</b>
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>

Périmètre	2017
CT Auray-Belle Ile / CCBI	120
CT Oust Moyen / CC Josselin	115
CT Ellé-Inam / Gourin	99
CT Ellé-Inam / Guiscriff	110
CT Ellé-Inam / Le Saint	110
CT Oust aval / Sérent-Lizio	120
CT Blavet Océan / CCBO	110
CT Balvet Océan / Trévidel	95
CT Blavet Evel / Baud	120
CT Scorff amont / Guémené	116
CT Ellé-Inam / Ellé	120
CT Oust aval / BVO	120
CT Aff / SIAEP Carentoir	108
CT Muzillac / Muzillac	108
CT Muzillac / La Roche Bernard	108
CT Blavet Evel / Moustoir	120
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	108
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	120
CT Aff / Guer	108
CT Blavet Evel / Locminé	120
CT Oust aval / Roc Saint André	120
CT Oust moyen / Réguieny	120

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2017 est 115. Le détail de l'évaluation de l'indice par périmètre est donné en annexe 3.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement réseau} = \frac{(\text{conso. comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation conso. sans comptage} + \text{volume de service})}{(\text{volume produit} + \text{importations})}$$

Pour l'application de la formule précédente, le volume produit et les importations correspondent aux volumes fournis par Eau du Morbihan au service Distribution, déclinés par périmètres.

En %	Pour mémoire			
	Périmètre	Rendement 2016	Seuil rendement 2017 (*)	Rendement 2017
	CT Auray-Belle Ile / CCBI	93,61	65,96	89,95
	CT Oust Moyen / CC Josselin	90,86	66,28	88,76
	CT Ellé-Inam / Gourin	98,00	68,10	98,93
	CT Ellé-Inam / Guisriff	88,89	65,89	87,52
	CT Ellé-Inam / Le Saint	72,38	65,33	84,01
	CT Oust aval / Sérent-Lizio	86,80	66,05	84,90
	CT Blavet Océan / CCBO	85,04	67,45	85,31
	CT Blavet Océan / Trévidel	99,35	66,03	90,35
	CT Blavet Evel / Baud	96,31	67,26	95,99
	CT Scorff amont / Guémené	83,70	65,41	87,40
	CT Ellé-Inam / Ellé	81,24	65,57	87,10
	CT Oust aval / BVO	86,55	66,37	86,35
	CT Aff / SIAEP Carentoir	79,48	66,01	81,49
	CT Muzillac / Muzillac	79,38	66,10	79,63
	CT Muzillac / La Roche Bernard	84,86	65,88	84,54
	CT Blavet Evel / Moustoir	83,27	65,64	85,70
	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	77,33	65,71	78,33
	CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	88,73	65,96	86,43
	CT Aff / Guer	75,09	66,05	77,80
	CT Blavet Evel / Locminé	88,48	67,08	92,90
	CT Oust aval / Roc Saint André	80,07	66,09	80,38
	CT Oust moyen / Réguinty	73,42	65,70	93,55

(\*) Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret n°2012-97 (pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Pour le calcul du seuil de rendement de réseau de distribution, la valeur de l'indice linéaire de consommation est prise en compte.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

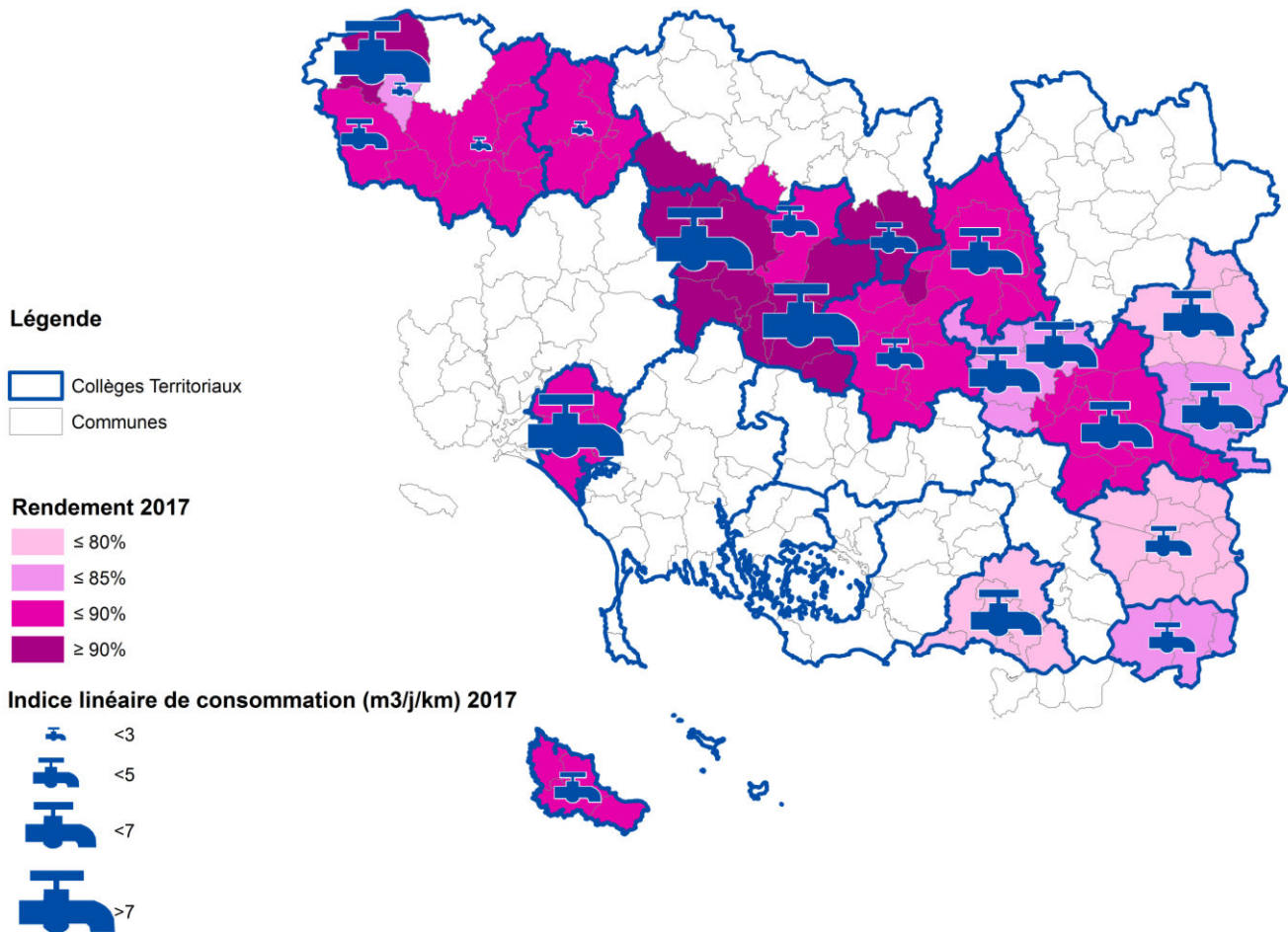
$$ILC = \frac{(\text{conso. comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation conso. sans comptage} + \text{volume de service})}{(365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements})}$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de consommation (m³/j/km) 2016	Indice linéaire de consommation (m³/j/km) 2017
CT Auray-Belle Ile / CCBI	5,12	4,78
CT Oust Moyen / CC Josselin	6,55	6,38
CT Ellé-Inam / Gourin	13,21	15,49
CT Ellé-Inam / Guisriff	4,58	4,43
CT Ellé-Inam / Le Saint	1,35	1,63
CT Oust aval / Sérent-Lizio	4,22	5,26
CT Blavet Océan / CCBO	11,79	12,23
CT Blavet Océan / Trévidel	5,33	5,16

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km) 2016	Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km) 2017
CT Blavet Evel / Baud	10,73	11,29
CT Scorff amont / Guémené	1,99	2,06
CT Ellé-Inam / Ellé	2,79	2,86
CT Oust aval / BVO	5,29	6,86
CT Aff / SIAEP Carentoir	4,56	5,07
CT Muzillac / Muzillac	5,53	5,52
CT Muzillac / La Roche Bernard	4,20	4,40
CT Blavet Evel / Moustoir	3,95	3,20
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	3,46	3,53
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	4,51	4,79
CT Aff / Guer	4,85	5,25
CT Blavet Evel / Locminé	8,80	10,40
CT Oust aval / Roc Saint André	5,55	5,43
CT Oust moyen / Réguieny	2,86	3,49

Les rendements de réseau de distribution, déclinés par périmètre, sont tous au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice. Le rendement du réseau de distribution est calculé à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan, soit une valeur de **86,89% pour l'année 2017** (pour un indice linéaire de consommation moyen de 6,68 m<sup>3</sup>/j/km pour 2017).

Indices linéaires de consommation et rendements du réseau de distribution 2017





### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

$$ILV = \frac{\text{(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes)}}{(365 \text{ jours} * \text{longueur duréseau hors branchements en km})}$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km) 2016	Indice des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km) 2017
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,38	0,56
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,68	0,83
CT Ellé-Inam / Gourin	0,31	0,21
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,64	0,68
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,54	0,33
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,67	0,95
CT Blavet Océan / CCBO	2,09	2,12
CT Blavet Océan / Trévidel	0,05	0,57
CT Blavet Evel / Baud	0,43	0,48
CT Scorff amont / Guémené	0,42	0,34
CT Ellé-Inam / Ellé	0,67	0,45
CT Oust aval / BVO	0,85	1,11
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,22	1,19
CT Muzillac / Muzillac	1,53	1,50
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,79	0,85
CT Blavet Evel / Moustoir	0,82	0,74
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,05	1,01
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,59	0,76
CT Aff / Guer	1,66	1,54
CT Blavet Evel / Locminé	1,17	0,81
CT Oust aval / Roc Saint André	1,42	1,35
CT Oust moyen / Réguiuny	1,05	0,25

Les indices exposés ci-avant sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2017**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,83 m<sup>3</sup>/j/km**.

## Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

$$ILP = \frac{\text{pertes}}{(365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements en km})}$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /j/km) 2016	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /j/km) 2017
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,35	0,53
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,66	0,81
CT Ellé-Inam / Gourin	0,27	0,17
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,57	0,63
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,52	0,31
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,64	0,94
CT Blavet Océan / CCBO	2,07	2,11
CT Blavet Océan / Trévidel	0,03	0,55
CT Blavet Evel / Baud	0,41	0,47
CT Scorff amont / Guémené	0,39	0,30
CT Ellé-Inam / Ellé	0,64	0,42
CT Oust aval / BVO	0,82	1,08
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,18	1,15
CT Muzillac / Muzillac	1,44	1,41
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,75	0,80
CT Blavet Evel / Moustoir	0,79	0,71
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,01	0,98
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,57	0,75
CT Aff / Guer	1,61	1,50
CT Blavet Evel / Locminé	1,15	0,79
CT Oust aval / Roc Saint André	1,38	1,33
CT Oust moyen / Réguiny	1,03	0,24

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2017**, l'indice linéaire des pertes est de **0,81 m<sup>3</sup>/j/km**.

**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou l'exploitant) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

	Taux moyen de renouvellement en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,3%
CT Ellé-Inam / Gourin	0,2%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,5%
CT Blavet Océan / CCBO	1,1%
CT Blavet Océan / Trévidel	0,0%
CT Blavet Evel / Baud	0,1%
CT Ellé-Inam / Ellé	0,6%
CT Oust aval / BVO	0,2%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,1%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,3%
CT Blavet Evel / Locminé	0,1%
CT Oust aval / Roc Saint André	0,5%
CT Oust moyen / Réguieny	0,2%
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,2%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,6%
CT Muzillac / Muzillac	0,8%
CT Muzillac / La Roche Bernard	1,0%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,7%
CT Aff / Guer	0,4%
CT Ellé-Inam / Guisriff	0,3%
CT Scorff amont / Guémené	0,5%
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,0%

Pour l'année **2017**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,4%** (pour mémoire : 0,5% pour 2016).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le 03/07/2018

ID : 056-255601072-20180703-CS\_2018\_037-DE

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Périmètre	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées pour 1 000 abonnés 2017
CT Auray-Belle Ile / CCBI	3,24
CT Ellé-Inam / Gourin	0,42
CT Oust aval / Sérent-Lizio	8,76
CT Blavet Evel / Baud	5,83
CT Ellé-Inam / Ellé	4,87
CT Oust aval / BVO	5,82
CT Blavet Evel / Moustoir	5,46
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	6,83
CT Blavet Evel / Locminé	6,17
CT Oust aval / Roc Saint André	8,29
CT Oust moyen / Régigny	7,29
CT Oust Moyen / CC Josselin	5,15
CT Blavet Océan / CCBO	4,51
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,85
CT Muzillac / Muzillac	1,80
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,43
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,11
CT Aff / Guer	0,71
CT Ellé-Inam / Guisriff	1,41
CT Scorff amont / Guémené	1,70
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,00

Pour l'année **2017**, 445 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (517 en 2016), soit un taux d'occurrence moyen des interruptions de service non-programmées de **3,98 pour 1 000 abonnés** à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan (4,50 pour 1 000 abonnés en 2016).

### 3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans ses règlements de service, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux de respect de ce délai est de 100 % (100% en 2016).

### 3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

La particularité pour le budget Distribution en matière de dettes réside dans le fait que les emprunts sont supportés par le budget Transport – Négoce, puis réaffectés au budget Distribution (qui supporte donc sa quote-part), pour la dette transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Distribution	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre en €	49 653 670	49 756 956
Epargne brute annuelle en €	5 806 614	6 100 352
Durée extinction de la dette en années	8,55 8 ans et 7 mois	8,16 8 ans et 2 mois

#### Commentaires :

- L'encours de la dette au 31 décembre reste stable par rapport à 2016 malgré la contraction d'un emprunt de 6 000 000 € sur l'année 2017.
- L'épargne brute annuelle est retraitée par rapport au résultat des comptes administratifs. En effet des opérations exceptionnelles ou des régularisations ont été effectuées sur les années 2016 et 2017, ces opérations sont donc retirées du calcul de l'épargne brute.  
Pour l'année 2016, est retirée notamment du calcul de l'épargne brute, la régularisation de la rémunération des exploitants et des ventes d'eau par rapport au rattachement de l'année 2015 soit respectivement 441 018€ et 410 096€.  
Pour l'année 2017, est retirée notamment du calcul de l'épargne brute, la régularisation des ventes d'eau par rapport au rattachement de l'année 2016 à hauteur de 500 019€.

### 3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Périmètre	Taux d'impayés 2015 en %	Taux d'impayés 2016 en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	1,11	0,74
CT Ellé-Inam / Gourin	1,17	2,80
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,78	1,17
CT Blavet Evel / Baud	1,42	0,96
CT Ellé-Inam / Ellé	1,14	1,84
CT Oust aval / BVO	1,28	1,28
CT Blavet Evel / Moustoir	0,83	0,34
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,92	0,87
CT Blavet Evel / Locminé	0,90	1,02
CT Oust aval / Roc Saint André	1,28	1,61
CT Oust moyen / Réguinty	1,73	1,65
CT Oust Moyen / CC Josselin	1,74	1,81
CT Blavet Océan / CCBO	0,91	0,60
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00	0,00
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,45	0,73
CT Muzillac / Muzillac	0,61	0,83
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,77	0,98
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,44	0,66
CT Aff / Guer	0,62	0,49
CT Ellé-Inam / Guisriff	0,75	1,30
CT Scorff amont / Guémené	1,52	1,41
CT Ellé-Inam / Le Saint	4,01	2,52

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de 2016. Pour l'année **2017**, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2016 est de **1,06%**.

### 3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites  Oui  Non

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

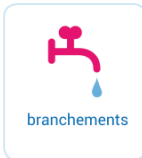
Périmètre	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2016	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2017
CT Auray-Belle Ile / CCBI	1,86	1,85
CT Ellé-Inam / Gourin	0,42	0,42
CT Oust aval / Sérent-Lizio	1,52	2,11
CT Blavet Evel / Baud	2,57	1,21
CT Ellé-Inam / Ellé	2,14	1,37
CT Oust aval / BVO	2,47	2,86
CT Blavet Evel / Moustoir	2,20	0,00
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	4,78	2,80
CT Blavet Evel / Locminé	1,19	1,84
CT Oust aval / Roc Saint André	4,17	1,78
CT Oust moyen / Réguiny	0,67	0,00
CT Oust Moyen / CC Josselin	5,01	2,13
CT Blavet Océan / CCBO	3,05	2,58
CT Blavet Océan / Trévidel	0,00	0,00
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,45	1,23
CT Muzillac / Muzillac	0,70	0,77
CT Muzillac / La Roche Bernard	2,16	1,06
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,03	0,56
CT Aff / Guer	1,08	0,89
CT Ellé-Inam / Guiscriff	20,42	3,52
CT Scorff amont / Guémené	12,22	4,07
CT Ellé-Inam / Le Saint	7,03	2,33

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le nombre d'abonnés. Pour l'année **2017**, le taux de réclamations est de **1,65 pour 1 000 abonnés** (2,15 pour 1 000 abonnés en 2016).



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Périmètre	Branchements plombs restants au 31/12/2017	Branchements plombs changés en 2017	Branchements en plomb restants/nombre total de branchements en %
CT Ellé-Inam / Gourin	0	1	0
CT Oust Moyen / CC Josselin	0	0	0

Il ne reste plus de branchement en plomb identifié à ce jour.

### 4.2. Montants financiers



Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2017 sont pris en compte.

Collège Territorial	Intitulé du marché	Montant en € HT
AFF	MAC 2017-2019 CT AFF	50 000 € HT
AFF	Programme 2017 CT AFF	150 000 € HT annuel
AFF	Programme 2017 CT AFF	426 964,00 €
AURAY BELLE ILE	Programme 2017 CT AURAY BELLE ILE	129 920,00 €
BLAVET EVEL	Programme 2017 CT BLAVET EVEL	686 891,02 €
BLAVET EVEL	Maîtrise d'œuvre pour les programmes 2018-2020 du CT BLAVET EVEL	82 800€ sur 3 ans
BLAVET EVEL	Maîtrise d'œuvre pour l'accord Cadre à Bon de Commande 2018-2020 du CT BLAVET EVEL	39 700 € max 3 ans
BLAVET OCEAN	Programme 2017 CT BLAVET OCEAN	308 290 €
EDM	Programme de réhabilitation des réservoirs de Distri	1 056 818 €
ELLE INAM	MAC 2017-2019 CT ELLE INAM	Mini : 60 000 €/Maxi : 180 000 €

<i>Collège Territorial</i>	<i>Intitulé du marché</i>	<i>Montant en € HT</i>
ELLE INAM	Programme 2017 CT ELLE INAM	339 903,00 €
MUZILLAC	Programme 2017 Collège Territorial de Muzillac	608 452,08 €
MUZILLAC	Maîtrise d'œuvre pour les programmes 2018-2020 du CT MUZILLAC	57 000,00 €
MUZILLAC	Maîtrise d'œuvre pour l'accord Cadre à Bon de Commande 2018-2020 du CT MUZILLAC	22 200,00 €
OUST AVAL	Programme 2017 Collège Territorial de l'Oust Aval	554 676,00 €
OUST AVAL	Maîtrise d'œuvre pour les programmes 2018-2020 du CT OUST AVAL	67 575,00 €
OUST AVAL	Maîtrise d'œuvre pour l'accord Cadre à Bon de Commande 2018-2020 du CT OUST AVAL	28 900,00 €
OUST MOYEN	programme 2017 CT OUST MOYEN	598 708,50 €
OUST MOYEN	Maîtrise d'œuvre pour les programmes 2018-2020 du CT OUST MOYEN	62 700 € sur 3 ans
OUST MOYEN	Maitrise d'œuvre pour l'Accord Cadre à Bons de Commande 2018-2020 du CT OUST MOYEN	25 575 € max 3 ans
SAINT JACUT	Programme 2017 Collège Territorial de Saint Jacut	449 006,50 €
SCORFF AMONT	Programme 2017 CT SCORFF AMONT	139 452 €

Aucune subvention n'a été accordée pour ces marchés.

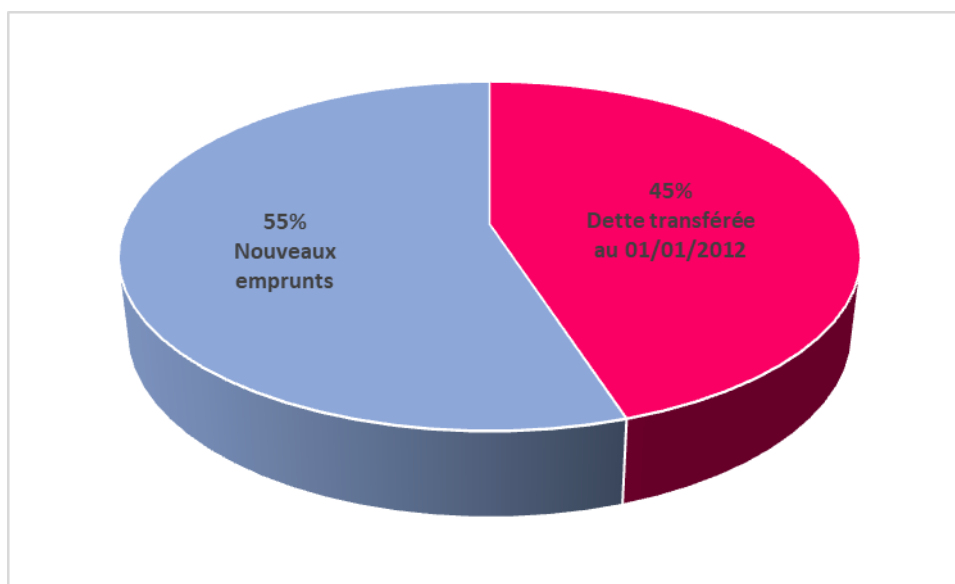
L'état récapitulatif des marchés publics passés est fourni en annexe 4.

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre		
Distribution	2016 (Montant en €)	2017 (Montant en €)
Encours de la dette supporté directement par Eau du Morbihan :		
▪ dette Distribution transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	26 547 983	22 307 804
▪ dette réalisée directement par le Budget Distribution	23 083 333	27 430 446
Encours de la dette supporté indirectement par Eau du Morbihan	22 354	18 706
<b>Total Encours de la dette</b>	<b>49 653 670</b>	<b>49 756 956</b>



Annuité de la dette			
Transport-Négoce		2016 (Montant en €)	2017 (Montant en €)
Montant remboursé durant l'exercice	en capital	5 442 417	5 913 055
	en intérêts	1 363 575	1 270 842
	<b>Total</b>	<b>6 805 992</b>	<b>7 183 897</b>

#### Commentaires :

- Le Budget Transport-Négoce supporte la totalité des emprunts repris par Eau du Morbihan avant répartition (et remboursement) sur les deux autres budgets Production et Distribution, pour la dette transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le Budget Distribution supporte directement les emprunts issus de la dissolution du SIAEP de la région d'Hennebont – Port-Louis.
- Le Budget Distribution enregistre le remboursement des annuités d'emprunts par Lorient Agglomération et Pontivy Communauté qui exerce la compétence Distribution sur leur territoire.

#### 4.4. Amortissements



	2016	2017
<b>Dotation aux amortissements - distribution (en €)</b>	5 237 606	5 502 063

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements – Distribution, a été de 5 502 063 €.

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude



Lors du comité syndical du 13 janvier 2017, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2017-2021 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

#### Extrait du PPI – 13 janvier 2017 – compétence Distribution

collèges	Opérations	2016 et antérieur	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et suivants pour mémoire	total
<b>Distribution</b>									
Collèges	programme ordinaire + exceptionnel		6,5	6,5	6,5	6,5	6,5		
	<b>total distribution</b>		<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>		<b>32,5</b>

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. *Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le comité syndical de Eau du Morbihan a voté une participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de **0,15 €** par abonné par an, soit un montant de **16 626,60 €** au titre de 2017.

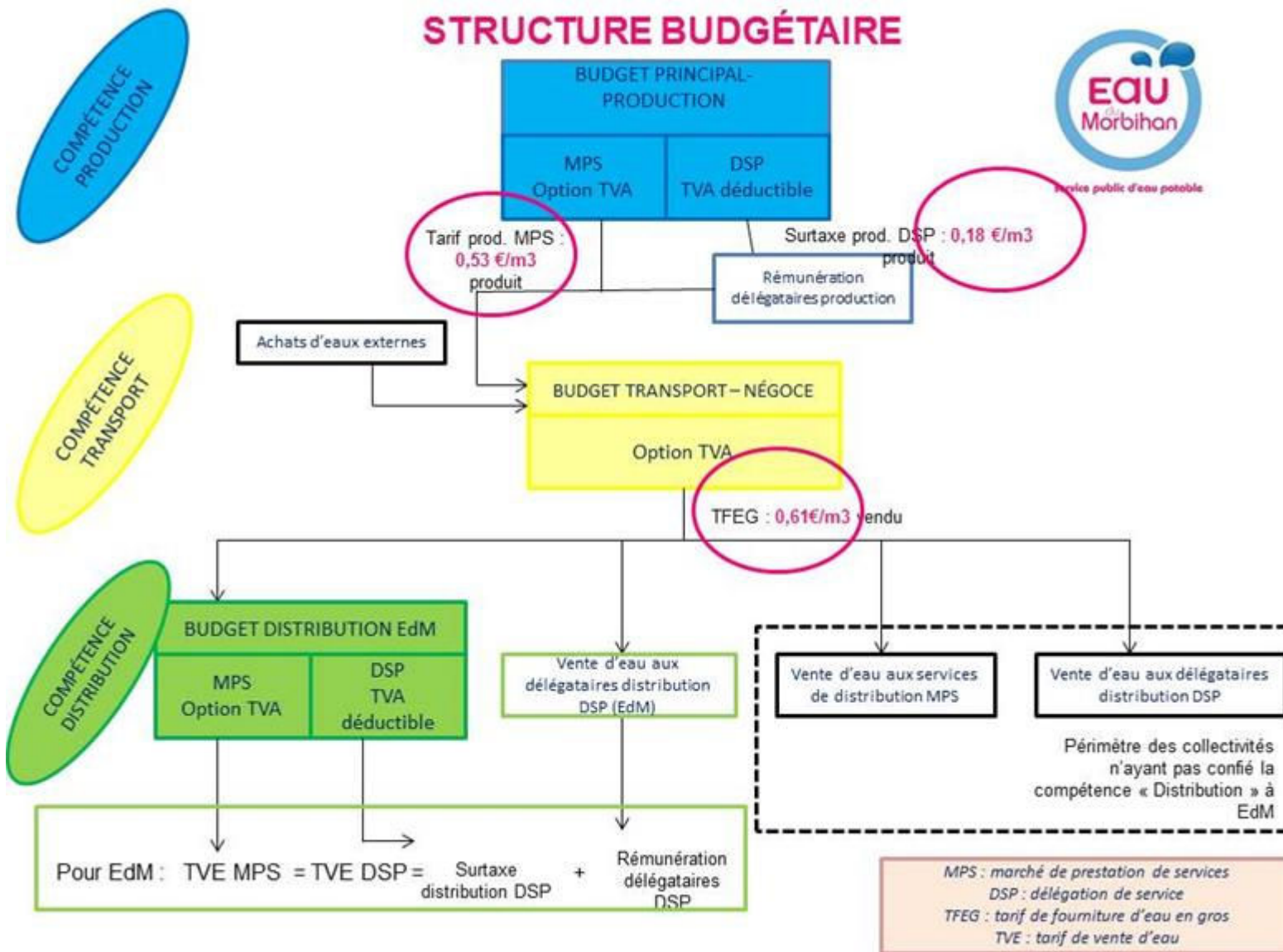
Les exploitants sont également signataires d'une convention relative au FSL (abandons des frais + abandons de créance à hauteur de 25 € forfaitairement par dossier accepté).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

<b>Consolidation sur le territoire Eau du Morbihan - compétence Distribution</b>		<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2017</b>
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	211 039	<b>215 539</b>
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,66€	<b>2,69€</b>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	<b>1 jour ouvré</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,7%	<b>99,8%</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,5%	<b>99,8%</b>
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116 / 120	<b>115 / 120</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86%	<b>87%</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,82 m <sup>3</sup> /j/km	<b>0,83 m<sup>3</sup>/j/km</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,80 m <sup>3</sup> /j/km	<b>0,81 m<sup>3</sup>/j/km</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%	<b>0,4%</b>
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,004 €/m <sup>3</sup>	<b>0,002 €/m<sup>3</sup></b>
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,50 ‰ abonnés	<b>3,98 ‰ abonnés</b>
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	<b>100 %</b>
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Distribution	8,55 années	<b>8,16 années</b>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,01 %	<b>1,06 %</b>
P155.1	Taux de réclamations	2,15 ‰ abonnés	<b>1,65 ‰ abonnés</b>

# ANNEXE 1

## STRUCTURE BUDGÉTAIRE





## ANNEXE2

		CT Blavet Evel / Baud		CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray-Belle Ile / CCBI		CT Ellé-Inam / Gourin		CT Ellé-Inam / Ellé		CT Ellé-Inam / Guisriff		CT Ellé-Inam / Le Saint	
<b>Tarifs au 1er janvier 2017</b>															
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	22,38 €/an	52,62 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	18,34 €/an	56,66 €/an	39,82 €/an	35,18 €/an	26,12 €/an	48,88 €/an	18,44 €/an	56,63 €/an	36,54 €/an	38,46 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,816 €/m³	0,754 €/m³	1,57 €/an	1,57 €/an	0,807 €/m³	0,763 €/m³	0,693 €/m³	0,877 €/m³	0,758 €/m³	0,812 €/m³	0,5112 €/m³	1,059 €/m³	655,00 €/m³	0,915 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,80 €/m³	0,81 €/m³	1,61 €/an	1,61 €/an	0,807 €/m³	0,803 €/m³	0,733 €/m³	0,877 €/m³	0,754 €/m³	0,856 €/m³	0,385 €/m³	1,2254 €/m³	0,661 €/m³	0,949 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,80 €/m³	0,81 €/m³	1,61 €/an	1,61 €/an	0,807 €/m³	0,803 €/m³	0,733 €/m³	0,877 €/m³	0,754 €/m³	0,856 €/m³	0,4266 €/m³	1,1837 €/m³	0,668 €/m³	0,942 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,43 €/m³	0,81 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,437 €/m³	0,803 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,395 €/m³	0,445 €/m³	0,0773 €/m³	1,163 €/m³	0,301 €/m³	0,939 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,452 €/m³	0,788 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,437 €/m³	0,803 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,406 €/m³	0,834 €/m³	0,0982 €/m³	1,1421 €/m³	0,305 €/m³	0,935 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,486 €/m³	0,754 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,443 €/m³	0,797 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,437 €/m³	0,823 €/m³	0,4304 €/m³	0,8095 €/m³	0,308 €/m³	0,932 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,486 €/m³	0,754 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,443 €/m³	0,797 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,4304 €/m³	0,8095 €/m³	0,311 €/m³	0,929 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	0,732 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,448 €/m³	0,792 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,4304 €/m³	0,8095 €/m³	0,315 €/m³	0,925 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	0,732 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,448 €/m³	0,792 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,4304 €/m³	0,8095 €/m³	0,318 €/m³	0,922 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	0,732 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,448 €/m³	0,78 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,4304 €/m³	0,8095 €/m³	0,318 €/m³	0,922 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	0,732 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,448 €/m³	0,78 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,1448 €/m³	1,0952 €/m³	0,325 €/m³	0,915 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,508 €/m³	0,732 €/m³	1,24 €/an	1,24 €/an	0,448 €/m³	0,78 €/m³	0,393 €/m³	0,847 €/m³	0,439 €/m³	0,801 €/m³	0,1448 €/m³	1,0952 €/m³	0,325 €/m³	0,915 €/m³
Vente en Gros	m³		0,61 €/m³	0,61 €/an	0,61 €/an		0,61 €/an		0,61 €/m³		0,61 €/m³		0,61 €/m³		0,61 €/m³
Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³													
Taxes : taux de TVA	%	5,50%													

		CT Blavet Evel / Baud		CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray-Belle Ile / CCBI		CT Ellé-Inam / Gourin		CT Ellé-Inam / Ellé		CT Ellé-Inam / Guisriff		CT Ellé-Inam / Le Saint	
<b>Tarifs au 1er janvier 2018</b>															
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	19,42 €/an	52,58 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	17,88 €/an	57,12 €/an	39,82 €/an	35,18 €/an	25,73 €/an	49,27 €/an	17,68 €/an	57,32 €/an	36,21 €/an	38,79 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,796 €/m³	0,754 €/m³	1,58 €/an	1,58 €/an	0,816 €/m³	0,764 €/m³	0,778 €/m³	0,802 €/m³	0,769 €/m³	0,811 €/m³	0,5162 €/m³	1,0638 €/m³	0,663 €/m³	0,917 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,74 €/m³	0,81 €/m³	1,64 €/an	1,64 €/an	0,836 €/m³	0,804 €/m³	0,838 €/m³	0,802 €/m³	0,784 €/m³	0,856 €/m³	0,4078 €/m³	1,2322 €/m³	0,689 €/m³	0,951 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,74 €/m³	0,81 €/m³	1,64 €/an	1,64 €/an	0,836 €/m³	0,804 €/m³	0,838 €/m³	0,802 €/m³	0,784 €/m³	0,856 €/m³	0,4499 €/m³	1,1901 €/m³	0,696 €/m³	0,944 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,38 €/m³	0,81 €/m³	1,28 €/an	1,28 €/an	0,476 €/m³	0,804 €/m³	0,508 €/m³	0,772 €/m³	0,435 €/m³	0,845 €/m³	0,1109 €/m³	1,1691 €/m³	0,339 €/m³	0,941 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,402 €/m³	0,788 €/m³	1,28 €/an	1,28 €/an	0,476 €/m³	0,804 €/m³	0,508 €/m³	0,772 €/m³	0,446 €/m³	0,834 €/m³	0,132 €/m³	1,148 €/m³	0,342 €/m³	0,938 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,436 €/m³	0,754 €/m³	1,28 €/an	1,28 €/an	0,482 €/m³	0,798 €/m³	0,508 €/m³	0,772 €/m³	0,457 €/m³	0,823 €/m³	0,4687 €/m³	0,8113 €/m³	0,346 €/m³	0,9364 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,436 €/m³	0,732 €/m³	1,28 €/an	1,28 €/an	0,482 €/m³	0,798 €/m³	0,508 €/m³	0,772 €/m³	0,48 €/m³	0,80 €/m³	0,4687 €/m³	0,8113 €/m³	0,349 €/m³	0,931 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,28 €/an	1,28 €/an	0,488 €/m³	0,792 €/m³	0,508 €/m³	0,772 €/m³	0,48 €/m³	0,80 €/m³	0,4687 €/m³	0,8113 €/m³	0,352 €/m³	0,928 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,28 €/an	1,28 €/an	0,488 €/m³	0,792 €/m³	0,508 €/m³	0,772 €/m³	0,48 €/m³	0,80 €/m³	0,4687 €/m³	0,8113 €/m³	0,356 €/m³	0,924 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,28 €/an	1,28 €/an	0,499 €/m³	0,781 €/m³	0,508 €/m³	0,772 €/m³	0,48 €/m³	0,80 €/m³	0,4687 €/m³	0,8113 €/m³	0,356 €/m³	0,924 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,28 €/an	1,28 €/an	0,499 €/m³	0,781 €/m³	0,508 €/m³	0,772 €/m³	0,48 €/m³	0,80 €/m³	0,1793 €/m³	1,1007 €/m³	0,363 €/m³	0,917 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,28 €/an	1,28 €/an	0,499 €/m³	0,781 €/m³	0,508 €/m³	0,772 €/m³	0,48 €/m³	0,80 €/m³	0,1793 €/m³	1,1007 €/m³	0,363 €/m³	0,917 €/m³
Vente en Gros	m³		0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an		0,61 €/an		0,61 €/m³		0,61 €/an		0,61 €/an		0,61 €/an
Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³													
Taxes : taux de TVA	%	5,50%													

Désignation	Unité	CT Scorff amont / Guéméné		CT Oust Moyen / CC Josselin		CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	CT Oust moyen / Réguiny		CT Oust aval / BVO		CT Oust aval / Roc Saint André		CT Oust aval / Sérent-Lizio	
		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	38,43 €/an	36,57 €/an	38,63 €/an	36,37 €/an	75,00 €/an	23,50 €/an	51,50 €/an	18,61 €/an	56,39 €/an	21,47 €/an	53,53 €/an	30,07 €/an	44,93 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,43 €/m³	1,14 €/m³	0,76 €/m³	0,81 €/m³	1,57 €/an	0,816 €/m³	0,754 €/m³	0,6124 €/m³	0,9576 €/m³	0,604 €/m³	0,873 €/m³	0,67 €/m³	0,90 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,47 €/m³	1,14 €/m³	0,466 €/m³	1,144 €/m³	1,61 €/an	0,811 €/m³	0,799 €/m³	0,6298 €/m³	0,9802 €/m³	0,604 €/m³	1,006 €/m³	0,598 €/m³	1,012 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,47 €/m³	1,14 €/m³	0,466 €/m³	1,144 €/m³	1,61 €/an	0,811 €/m³	0,799 €/m³	0,6298 €/m³	0,9802 €/m³	0,234 €/m³	1,006 €/m³	0,598 €/m³	1,012 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,107 €/m³	1,133 €/m³	1,24 €/an	0,441 €/m³	0,799 €/m³	0,2711 €/m³	0,9689 €/m³	0,234 €/m³	1,006 €/m³	0,273 €/m³	0,967 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,107 €/m³	1,133 €/m³	1,24 €/an	0,464 €/m³	0,776 €/m³	0,2937 €/m³	0,9463 €/m³	0,234 €/m³	1,006 €/m³	0,273 €/m³	0,967 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,19 €/m³	1,05 €/m³	1,24 €/an	0,464 €/m³	0,776 €/m³	0,2937 €/m³	0,9463 €/m³	0,256 €/m³	1,006 €/m³	0,284 €/m³	0,956 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,272 €/m³	0,968 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,2937 €/m³	0,9463 €/m³	0,278 €/m³	0,984 €/m³	0,307 €/m³	0,933 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,366 €/m³	0,874 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,3162 €/m³	0,9238 €/m³	0,278 €/m³	0,962 €/m³	0,307 €/m³	0,933 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,389 €/m³	0,851 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,3162 €/m³	0,9238 €/m³	0,278 €/m³	0,962 €/m³	0,329 €/m³	0,911 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,459 €/m³	0,781 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,3162 €/m³	0,9238 €/m³	0,278 €/m³	0,962 €/m³	0,34 €/m³	0,90 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,459 €/m³	0,781 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,3162 €/m³	0,9238 €/m³	0,278 €/m³	0,962 €/m³	0,351 €/m³	0,889 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,193 €/m³	1,047 €/m³	0,459 €/m³	0,781 €/m³	1,24 €/an	0,475 €/m³	0,765 €/m³	0,3162 €/m³	0,9238 €/m³	0,278 €/m³	0,962 €/m³	0,374 €/m³	0,866 €/m³
Vente en Gros	m³		0,61 €/m³		0,61 €/m³	0,61 €/an		0,61 €/m³		0,61 €/m³		0,61 €/an		0,61 €/m³

Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Désignation	Unité	CT Scorff amont / Guéméné		CT Oust Moyen / CC Josselin		CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	CT Oust moyen / Réguiny		CT Oust aval / BVO		CT Oust aval / Roc Saint André		CT Oust aval / Sérent-Lizio	
		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	38,17 €/an	36,83 €/an	37,79 €/an	37,21 €/an	75,00 €/an	23,09 €/an	51,91 €/an	17,39 €/an	57,61 €/an	21,06 €/an	53,94 €/an	29,69 €/an	45,31 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,272 €/m³	1,308 €/m³	0,784 €/m³	0,796 €/m³	1,58 €/an	0,826 €/m³	0,754 €/m³	0,6373 €/m³	0,9427 €/m³	0,706 €/m³	0,874 €/m³	0,687 €/m³	0,893 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,332 €/m³	1,308 €/m³	0,502 €/m³	1,138 €/m³	1,64 €/an	0,841 €/m³	0,799 €/m³	0,6743 €/m³	0,9657 €/m³	0,632 €/m³	1,008 €/m³	0,634 €/m³	1,006 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,332 €/m³	1,308 €/m³	0,502 €/m³	1,138 €/m³	1,64 €/an	0,841 €/m³	0,799 €/m³	0,6743 €/m³	0,9657 €/m³	0,632 €/m³	1,008 €/m³	0,634 €/m³	1,006 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,215 €/m³	1,215 €/m³	0,502 €/m³	1,138 €/m³	1,28 €/an	0,841 €/m³	0,799 €/m³	0,6743 €/m³	0,9542 €/m³	0,272 €/m³	1,008 €/m³	0,319 €/m³	0,961 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,215 €/m³	1,215 €/m³	0,154 €/m³	1,126 €/m³	1,28 €/an	0,481 €/m³	0,799 €/m³	0,3258 €/m³	0,9312 €/m³	0,272 €/m³	1,008 €/m³	0,319 €/m³	0,961 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,215 €/m³	1,215 €/m³	0,154 €/m³	1,126 €/m³	1,28 €/an	0,503 €/m³	0,777 €/m³	0,3488 €/m³	0,9312 €/m³	0,272 €/m³	1,008 €/m³	0,33 €/m³	0,95 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,215 €/m³	1,215 €/m³	0,238 €/m³	1,042 €/m³	1,28 €/an	0,503 €/m³	0,777 €/m³	0,3488 €/m³	0,9312 €/m³	0,295 €/m³	0,985 €/m³	0,353 €/m³	0,927 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,215 €/m³	1,215 €/m³	0,322 €/m³	0,958 €/m³	1,28 €/an	0,515 €/m³	0,765 €/m³	0,3719 €/m³	0,9081 €/m³	0,317 €/m³	0,963 €/m³	0,353 €/m³	0,927 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,215 €/m³	1,215 €/m³	0,418 €/m³	0,862 €/m³	1,28 €/an	0,515 €/m³	0,765 €/m³	0,3719 €/m³	0,9081 €/m³	0,317 €/m³	0,963 €/m³	0,376 €/m³	0,904 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,215 €/m³	1,215 €/m³	0,442 €/m³	0,838 €/m³	1,28 €/an	0,515 €/m³	0,765 €/m³	0,3719 €/m³	0,9081 €/m³	0,317 €/m³	0,963 €/m³	0,387 €/m³	0,893 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,215 €/m³	1,215 €/m³	0,514 €/m³	0,766 €/m³	1,28 €/an	0,515 €/m³	0,765 €/m³	0,3719 €/m³	0,9081 €/m³	0,317 €/m³	0,963 €/m³	0,398 €/m³	0,882 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,215 €/m³	1,215 €/m³	0,514 €/m³	0,766 €/m³	1,28 €/an	0,515 €/m³	0,765 €/m³	0,3719 €/m³	0,9081 €/m³	0,317 €/m³	0,963 €/m³	0,421 €/m³	0,859 €/m³
Vente en Gros	m³		0,61 €/m³		0,61 €/an	0,61 €/an		0,61 €/m³		0,61 €/an		0,61 €/an		0,61 €/an

Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

		CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard	CT Blavet Océan / Hennebont	
<b>Tarifs au 1er janvier 2017</b>								
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	45,66 €/an	29,34 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	1,57 €/an	1,57 €/an	1,57 €/an	1,57 €/an	1,57 €/an	0,5979 €/m³	0,9721 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	0,4149 €/m³	1,1951 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	1,61 €/an	0,4149 €/m³	1,1951 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,0919 €/m³	1,1481 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,0919 €/m³	1,1481 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,0919 €/m³	1,1481 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,1505 €/m³	1,0895 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,1505 €/m³	1,0895 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,2092 €/m³	1,0308 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,2092 €/m³	1,0308 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,2092 €/m³	1,0308 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	1,24 €/an	0,2092 €/m³	1,0308 €/m³
Vente en Gros	m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an		0,61 €/m³

Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

		CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard	CT Blavet Océan / Trévidel	CT Blavet Océan / Hennebont	
<b>Tarifs au 1er janvier 2018</b>									
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	45,03 €/an	29,97 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	1,58 €/an	0,6017 €/m³	0,9783 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	1,64 €/an	1,64 €/an	1,64 €/an	1,64 €/an	1,64 €/an	1,64 €/an	0,4339 €/m³	1,2061 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	1,64 €/an	1,64 €/an	1,64 €/an	1,64 €/an	1,64 €/an	1,64 €/an	0,4339 €/m³	1,2061 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	0,1219 €/m³	1,1581 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	0,1219 €/m³	1,1581 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	0,1818 €/m³	1,1581 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	0,1818 €/m³	1,0982 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	0,2418 €/m³	1,0982 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	0,2418 €/m³	1,0982 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	0,2418 €/m³	1,0982 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	0,2418 €/m³	1,0982 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	1,28 €/an	0,2418 €/m³	1,0982 €/m³
Vente en Gros	m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an		0,61 €/m³

Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

## ANNEXE 3

2017	CT Blavet Evel / Baud	CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray- Belle Ile / CCBI	CT Blavet Océan / CCBO	CT Blavet Océan / Trévidel	CT Ellé- Inam / Ellé	CT Ellé- Inam / Gourin	CT Ellé- Inam / Guiscriff	CT Ellé- Inam / Le Saint	CT Scorff amont / Guéméné
<b>Plan de réseaux</b>	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>Inventaire des réseaux</b>	30 points	30	30	30	30	30	30	30	30	30	26
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	1
<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	75 points	75	75	75	65	50	75	65	75	65	75
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	0	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	0	10	0	10
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	0	0	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	5	5	5	5	0	5	5	5	5	5
<b>TOTAL</b>	120	120	120	120	110	95	120	110	120	110	116

2017		CT Oust Moyen / CC Josselin	CT Oust moyen / Saint Jean	CT Oust moyen / Réguiny	CT Oust aval / BVO	CT Oust aval / Roc Saint André	CT Oust aval / Sérent- Lizio	CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard
<b>Plan de réseaux</b>	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>Inventaire des réseaux</b>	30 points	30	30	30	30	30	30	28	28	28	28	28
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	5	5	5	3	3	3	3	3
<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	75 points	70	75	75	75	75	75	65	65	65	65	65
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>TOTAL</b>	120	115	120	120	120	120	120	108	108	108	108	108

## ANNEXE 4

Collège territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification
AFF	MAC 2017-2019 CT AFF	SPAC	50000 € ht 150000 € HT Annuel	02/02/2017
AFF	Programme 2017 CT AFF	SATEC	426 964,00 €	24/07/2017
AURAY BELLE ILE	Programme 2017 CT AURAY BELLE ILE	DLE OUEST	129 920,00 €	25/10/2017
BLAVET EVEL	Programme 2017 CT BLAVET EVEL	SBCEA	686 891,02 €	02/06/2017
BLAVET EVEL	Maîtrise d'œuvre pour les programmes 2018-2020 du CT BLAVET EVEL	IRH	82 800€ sur 3 ans	24/11/2017
BLAVET EVEL	Maîtrise d'œuvre pour l'accord Cadre à Bon de Commande 2018-2020 du CT BLAVET EVEL	IRH	39 700 € max 3 ans	24/11/2017
BLAVET OCEAN	Programme 2017 CT BLAVET OCEAN	SOGEA OUEST TP	308 290,00 €	25/07/2017
EDM	Programme de réhabilitation des réservoirs de Distribution	SADE	1 056 818,00 €	07/07/2017
ELLE INAM	MAC 2017-2019 CT ELLE INAM	TRAQUEN et cie	Mini : 60000/Maxi : 180000	26/01/2017
ELLE INAM	Programme 2017 CT ELLE INAM	TRAQUEN/TOULGOAT	339 903,00 €	30/05/2017
MUZILLAC	Programme 2017 Collège Territorial de Muzillac	STURNO/DEHE TP	608 452,08 €	02/10/2017
MUZILLAC	Maîtrise d'œuvre pour les programmes 2018-2020 du CT MUZILLAC	Cabinet Bourgois	57 000,00 €	24/11/2017
MUZILLAC	Maîtrise d'œuvre pour l'accord Cadre à Bon de Commande 2018-2020 du CT MUZILLAC	Cabinet Bourgois	22 200,00 €	24/11/2017
OUST AVAL	Programme 2017 Collège Territorial de l'Oust Aval	COCA SADE	554 676,00 €	17/05/2017
OUST AVAL	Maîtrise d'œuvre pour les programmes 2018-2020 du CT OUST AVAL	Artelia	67 575,00 €	23/11/2017
OUST AVAL	Maîtrise d'œuvre pour l'accord Cadre à Bon de Commande 2018-2020 du CT OUST AVAL	Artelia	28 900,00 €	23/11/2017
OUST MOYEN	Programme 2017 CT OUST MOYEN	SOGEA OUEST TP	598 708,50 €	24/07/2017
OUST MOYEN	Maîtrise d'œuvre pour les programmes 2018-2020 du CT OUST MOYEN	Cabinet Bourgois	62 700€ sur 3 ans	24/11/2017
OUST MOYEN	Maîtrise d'œuvre pour l'Accord Cadre à Bons de Commande 2018-2020 du CT OUST MOYEN	Cabinet Bourgois	25 575 € max 3 ans	24/11/2017
SAINT JACUT	Programme 2017 Collège Territorial de Saint Jacut	R2AE	449 006,50 €	21/08/2017
SCORFF AMONT	Programme 2017 CT SCORFF AMONT	SBCEA	139 452,00 €	16/05/2017





Établissement public du ministère chargé du développement durable

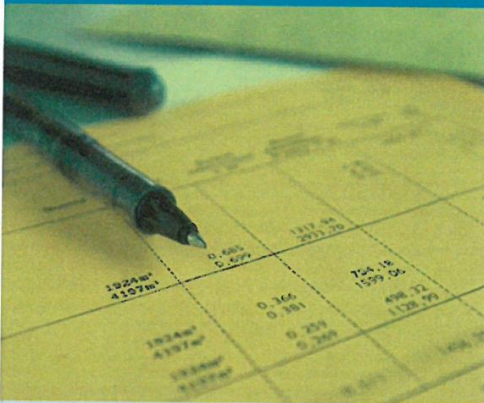
## NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2017  
CHIFFRES 2016

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

# L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>





## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

**En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 373 millions d'euros dont 296 millions en provenance de la facture d'eau.**

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



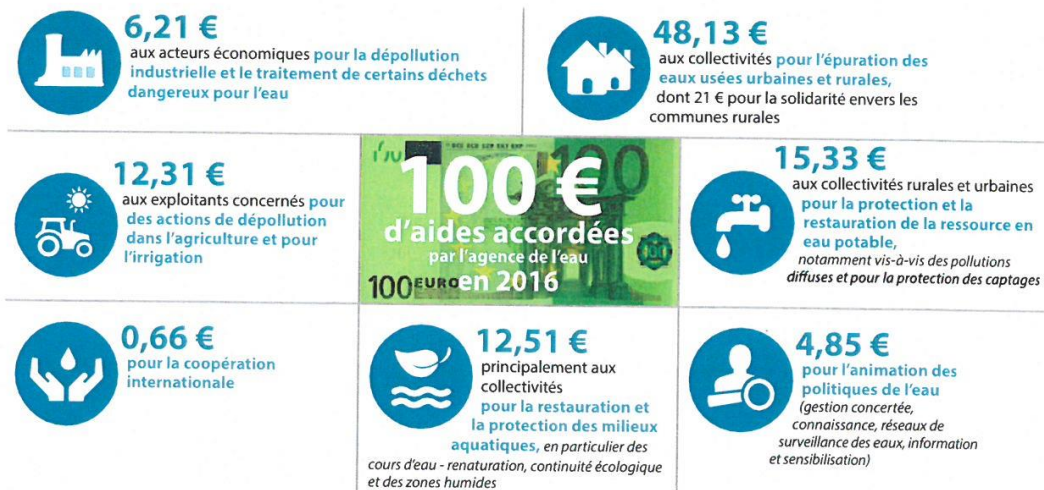
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2016) - source AELB





## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2016

### Pour réduire les sources de pollution

- 8 500 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 6 200 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 420 nouvelles communes, ou groupements de communes ou 81 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

### Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 3 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration
- 3 500 assainissements autonomes dangereux pour les personnes ou pour l'environnement sont réhabilités avec une aide de l'agence de l'eau
- 330 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales

### Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 746 km de cours d'eau sont restaurés et 2 290 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 228 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 3 710 hectares de zones humides sont restaurés et 855 sont acquis pour être protégés

### Pour préserver les ressources

- 105 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 360 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

### Pour préserver le littoral

- 146 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

### Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 348 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

### Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2016 l'agence de l'eau leur apporte 160 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 83 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 50 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 300 000 habitants
- solidarité dans les situations d'urgence : l'agence de l'eau débloque 450 000 euros d'aide d'urgence pour aider les collectivités après les inondations de juin 2016 dans la région Centre-Val de Loire, et 100 000 euros pour rétablir l'accès à l'eau après l'ouragan Matthew qui a dévasté Haïti.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.





### La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'Etat (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

### QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement  
L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux Android.

